

Le rôle du mode de régulation politique états- unien dans le déclenchement de la crise économique

*The role of the nature of American political regulation in triggering the
economic crisis*

*El papel del modo de regulación política estadounidenses en el
desencadenamiento de la crisis económica*

Eric Lahille



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/regulation/10950>

DOI : 10.4000/regulation.10950

ISSN : 1957-7796

Éditeur

Association Recherche & Régulation

Référence électronique

Eric Lahille, « Le rôle du mode de régulation politique états-unien dans le déclenchement de la crise économique », *Revue de la régulation* [En ligne], 16 | 2e semestre / Autumn 2014, mis en ligne le 15 décembre 2014, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/10950> ; DOI : 10.4000/regulation.10950

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.



Revue de la régulation est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le rôle du mode de régulation politique états-unien dans le déclenchement de la crise économique

The role of the nature of American political regulation in triggering the economic crisis

El papel del modo de regulación política estadounidense en el desencadenamiento de la crisis económica

Eric Lahille

Je souhaite exprimer toute ma gratitude à Jacques Sapir pour les échanges, les conseils critiques et bienveillants auxquels cet article doit beaucoup. Je tiens aussi à remercier Clémence Raynaud, Derek Mainwaring, les membres du CEMI, et notamment Agnès Labrousse, ainsi que les référés et relecteurs anonymes de la revue pour leurs remarques et suggestions constructives qui ont grandement contribué à améliorer les versions antérieures de ce texte, dont j'assume les éventuelles erreurs et insuffisances.

Introduction

- 1 Nombreux sont les économistes du courant dominant qui expliquent la crise financière par des comportements individuels déviants, des erreurs dans les politiques macroéconomiques et la défaillance des autorités publiques. Cette crise serait donc politique (Lepage, 2009 ; Salin, 2010), par opposition à l'économique, pensé comme espace de rationalité.
- 2 Pourtant, à partir d'autres prémisses sur l'articulation économie et politique, l'idée que des causes non économiques participent au déclenchement de la crise ouvre des perspectives intéressantes. Ainsi, la théorie de la régulation considère la crise du système financierisé post-fordien comme une conséquence d'interventions politiques à l'origine

de transformations institutionnelles déstabilisatrices pour le mode de régulation. En actualisant sa théorie des crises en termes d'endométabolisme (Boyer, 2004a ; Lordon, 2002), elle met en exergue la montée des contradictions liée à la financiarisation du régime d'accumulation et de croissance, qui finit par provoquer la crise des *subprimes*. Celle-ci exprime donc le hiatus entre financiarisation de la régulation et poursuite de l'accumulation (Boyer, 2009). Cependant, les travaux régulationnistes ne se limitent pas à la sphère économique et montrent que la crise est multiforme¹. Au-delà d'une addition de composantes et de niveaux, elle est vue comme crise globale² ou comme « phénomène social total », selon la formule de M. Mauss. Ce constat conduit ainsi à questionner la nature des principaux déterminants d'une crise qui apparaît fondamentalement comme l'expression de contradictions dans les rapports sociaux, et, à ce titre, aussi, comme politique (cf. annexe 3.1).

- 3 Notre approche s'enracine donc dans la démarche régulationniste, qui souligne le rôle central de l'instance politique dans la création et l'évolution des formes institutionnelles et des modes de régulation, notamment par le biais des compromis institutionnalisés (Boyer, 1986, p. 125 ; 1999, p. 37 ; 2004a, p. 9-32).
- 4 Pourtant, en dépit de fondements théoriques qui légitiment le rôle du politique dans la dynamique sociale, et dont l'importance a été réaffirmée dans l'étude de la crise globale de 2008 (Boyer, 2009, 2011 ; Lahille, 2009), les travaux régulationnistes restent majoritairement centrés sur son versant économique. Malgré l'annonce d'un tournant politiste (Boyer, 2012), la théorie de la régulation accorde un statut ancillaire, à coups de renvois, somme toute limités, au politique, et risque ainsi de laisser un pan entier hors du champ de son analyse.
- 5 Aussi tentera-t-on d'expliquer les raisons pour lesquelles elle reste en retrait avec son projet qui repose sur l'étroite imbrication entre économie et politique. Plusieurs pistes seront proposées afin d'améliorer l'intégration du politique dans l'analyse de la crise et ainsi combler certaines lacunes empiriques. L'ambition n'est pas de renverser la causalité depuis les variables économiques vers les variables politiques, mais d'avancer des éléments complémentaires permettant d'esquisser une articulation politique-économie réaliste.
- 6 L'objet est de mener une analyse en termes d'économie politique en proposant une interprétation sociale globale de la crise dans l'optique de ce que Lordon (2008a, p. 28-30) appelle une approche « régulationniste étendue », qui intègre la question politique de la violence et des conflits dans la dynamique économique et des rapports sociaux.
- 7 Considérant connue l'analyse régulationniste de la crise, ici synthétisée en annexe, on commence donc par exposer les différentes conceptions du politique qui cohabitent en son sein. Dans la mesure où le statut du politique et son mode d'insertion dans la dynamique sociale sont appréhendés diversement, ces thématiques feront l'objet d'une mise en perspective et d'une appropriation critique constructive.
- 8 L'option méthodologique doit ainsi être lue comme une contribution à l'analyse, par la théorie de la régulation, du rôle du politique dans la crise actuelle. Il ne s'agit pas de trancher entre les différentes propositions régulationnistes, mais de privilégier, de manière exploratoire, certaines voies permettant une meilleure prise en compte des variables politiques dans l'analyse de la crise. Sur ces bases, nous proposons de prolonger et de compléter le cadre régulationniste à partir du concept de mode de régulation politique (Commaille et Jobert, 1998), qui englobe la stratégie économique, et de

l'articuler à la dynamique du rapport politique international (Fourquet, 2005), sans laquelle les logiques politiques restent parcellaires.

- 9 À partir de ces hypothèses théoriques, on essaiera, en second lieu, de montrer en quoi la crise financière est aussi politique. La montée des contradictions entre l'instance politique et le régime économique, entendus comme deux ordres de pratique sociale distincts mais interconnectés, sera ainsi analysée sous l'angle des mutations de la régulation politique états-unienne après le 11 Septembre. Ces changements enclenchent, en effet, un processus qui conduit à la crise de 2008 via une série de médiations institutionnelles. La « convention néoconservatrice » remodèle en profondeur une dynamique politique fondée sur un mode d'exercice du pouvoir sans partage et une forme singulière de néolibéralisme adossée à la doctrine de la quête impériale. Ce tournant politico-idéologique entraîne une recomposition des coalitions entre groupes sociaux dominants qui se répercute sur le régime de politiques publiques et les interactions État-économie. Les formes de la crise sont donc identifiables sous l'angle de l'étude des transformations du mode de régulation politique dominé par les néoconservateurs.

1. Place et rôle du politique dans la théorie de la régulation : pluralité d'approches, évolutions et enjeux théoriques

- 10 En fait, trois grandes orientations épistémologiques innervent en amont les analyses régulationnistes de cette crise³. En tant que crise structurelle, elle est vue soit : 1) sous l'angle de la remise en cause endogène de la stabilité relative et transitoire des formes économiques et sociales que l'instance politique ratifie, 2) sous l'angle de la déstabilisation des rapports sociaux provoquée par le succès des valeurs et croyances défendues par le pouvoir financier, 3) comme crise structurale de formes économiques dérégulées imposées politiquement (et symboliquement) par la finance. Ces approches convergent donc sur l'idée que c'est par le biais de l'étude des rapports sociaux que l'on peut rendre intelligible le mouvement de transformations des formes institutionnelles qui finissent par entrer en crise. Elles se différencient, cependant, quant aux méthodes d'analyse de la totalité sociale, qui dépendent des angles privilégiés (économique, symbolique ou politique) et quant au statut du politique qui résulte de sa caractérisation et du niveau d'abstraction auxquels se placent les analystes (cf. 3^e partie de l'annexe). Au vu de cette diversité d'approches expliquant la variété des points de vue sur la crise, il apparaît nécessaire de commencer par expliciter les rôles et places conférés au politique dans les principaux travaux régulationnistes.

1. 1. L'ontologie sociale du politique dans la théorie de la régulation

- 11 Au modèle simpliste de la théorie standard, qui sépare économie et politique, la théorie de la régulation oppose une approche non déterministe des interactions entre structures économiques et logiques politiques de rapports de force. Ainsi la théorie de la régulation a posé le politique comme une question centrale de son programme de recherche en fondant son analyse de la dynamique des rapports sociaux sur la violence : « Le conflit est irréductible parce qu'il est inhérent aux séparations qui font de la formation de la société un problème » (Aglietta, 1982, p. X). Dans ces conditions, chercher à savoir comment la

rivalité sociale parvient à être médiatisée dans des institutions et à trouver une cohérence au moins temporaire dans un cadre social déterminé fait figure de fil conducteur.

- 12 Parce qu'il s'inscrit dans cette conception fondatrice, Lordon affirme un primat du politique et en propose une formalisation centrée sur le caractère ontologique du conflit dans l'organisation sociale (Lordon, 2002, 2008a, p. 30). En donnant du politique une définition extensive, en tant « qu'accommodation des conflits » (Lordon, 2008a, p. 30), il rappelle que pour la TR le politique est consubstantiel de toute structure sociétale.
- 13 Ce « consensus » ontologique débouche, cependant, sur une pluralité de définitions, niveaux, registres et modes d'insertion du politique dans la totalité sociale, tant, au niveau d'abstraction le plus élevé qu'à celui de l'articulation avec les faits. Les différents modes de représentation/caractérisation du politique (Lordon, 2008a)⁴, pour complémentaires qu'ils soient, laissent ainsi de côté certaines articulations et certains faits politiques majeurs pour ce qui est de la crise des *subprimes*.

1. 2. Le politique dans la TR1

- 14 L'angle de vue privilégié par la TR1⁵, centré sur les formes économiques, apparaît d'autant plus indispensable que la complexité des interactions au sein du mode de régulation contraint à délimiter le champ de l'analyse. Il correspond, en outre, à une certaine division du travail avec les autres sciences sociales.
- 15 Mais, si l'introduction de la dimension politique dans l'analyse des causes de la crise s'inscrit dans le projet régulationniste pour lequel : « les institutions de base d'une économie ont une origine extra-économique, le plus souvent politique » (Boyer, 2004a, p. 105), il est légitime de se demander pourquoi son étude est restée en retrait ?
- 16 La difficulté semble prendre sa source en amont. En effet, la polarisation sur une approche économique est la conséquence de la théorisation des institutions vues comme formes économiques par la TR1. Dans cette caractérisation des structures socio-économiques et du rapport politique-économie, différent des autres voies explorées par la théorie de la régulation (Billaudot, 2009b), le politique joue un rôle crucial dans les grandes transformations structurelles. Ainsi l'origine politique des institutions ne leur ôte pas leur essence économique. Le politique se trouve dans une relation hiérarchique descendante de détermination vis-à-vis de l'économique qui est situé à l'étage inférieur, même si le régime économique rétroagit sur le politique via les « petites » crises et les conflits qui entraînent des transformations dans les règles et les lois (Boyer, 2004a, p. 26).
- 17 Dans ces conditions, il est logique de se focaliser sur la dimension économique de la crise. D'une part, la dimension politique n'est pas située sur le même plan ; elle se trouve en amont et en aval des formes institutionnelles et du mode de croissance. D'autre part, le temps du politique semble décalé par rapport à celui de l'économique. Dans le mouvement historique de mutations des institutions, c'est depuis cette instance que se recomposent les compromis politiques qui sont censés permettre de dépasser les blocages et les crises économiques (Boyer, 2011, p. 91). Le politique intervient donc essentiellement dans la genèse et les sorties de crise, ce qui est discutable et considéré comme trop systématique voire mécanique (Billaudot, 2009b ; Sapir, 2005, p. 356). En effet, cette relation de causalité politique/économie s'applique-t-elle de manière universelle et univoque pour tout principe d'interaction sociale ?

- 18 S'agissant de la crise des *subprimes*, cette approche, bien qu'elle souligne l'importance des déterminations politiques pour les conditions d'entrée et de sortie de crise (Boyer, 2009a, p. 11 et p. 27), n'en précise pas les modalités. Pourtant, si l'ordre constitutionnel conditionne les formes institutionnelles, il y a lieu d'essayer de spécifier et de décrire quels sont les mécanismes politiques à l'origine de la crise. En dépit de premières tentatives d'intégration du politique à l'économique dans la crise (Lahille, 2009, 2010), la théorie de la régulation n'a que récemment tenté de combler cette lacune (Boyer, 2011). Ainsi, certaines interactions entre l'ordre politique et la financiarisation du régime économique sont décrites sous l'angle de l'influence du pouvoir financier sur le pouvoir politique états-unien (Boyer, 2011, chap. 1-3), et sur le blocage de la recomposition d'un nouvel ordre politique mondial (Boyer, 2011, chap. 4).

1. 3. Approche régulationniste étendue : entre primat du politique...

- 19 Une des principales différences entre TR1 et TR2 provient du changement de statut du politique et de son insertion dans la dynamique sociétale. À partir des travaux de Théret (1992), le politique ne saurait être limité au registre de ses conséquences sur le mode de régulation économique. L'espace du politique en interaction avec la sphère économique détermine un type d'ordre social et non pas seulement une trajectoire économique. Il s'agit alors de redéfinir les interactions entre économie et politique en les appréhendant comme deux ordres de pratiques sociales ayant leur propre registre (la monnaie et le droit) et finalité (accumulation et pouvoir) (Théret, 1992). Le programme change donc de niveau et invite à penser la « topologie du social » à partir d'une sociopolitique d'ensemble (Billaudot, 1996 ; Théret, 1999). Ainsi, devient-il essentiel de pouvoir envisager les possibles configurations entre régime économique et ordre politique définissant une totalité sociale. Cet élargissement du cadre conceptuel régulationniste est à l'origine d'une nouvelle génération de travaux qui se déplacent vers le social et le politique, selon des angles divers.
- 20 Ainsi, Palombarini (2001) et Amable et Palombarini (2003, 2005) cherchent-ils à expliciter la manière dont les mécanismes politiques entrent dans la dynamique de création et d'évolution des différents systèmes sociaux. Ils définissent le champ politique comme « un mode d'interaction social » (Amable et Palombarini, 2003, p. 48) dans lequel prédomine la quête de pouvoir entre catégories sociales. Les structures sociales sont alors soumises aux changements de la dynamique politique qui évolue en fonction des rapports de force et des stratégies des différents groupes pour : « faire prévaloir une organisation sociale conforme à leurs intérêts tels qu'ils les conçoivent » (Amable et Palombarini, 2003, p. 48).
- 21 La possible hétérogénéité entre dynamiques politique et économique modifie alors le schéma d'interactions réciproques mais asymétriques, postulé par la TR1 (Boyer, 2004a). La causalité descendante entre politique et économie, qui trouve sa justification dans la ratification et la légitimation, au niveau de l'ordre politique, de choix décisionnels structurant les formes institutionnelles est remplacée par une vision englobante du politique.
- 22 Les institutions sont le produit indifférencié du politique et de l'économique, mais leur genèse et leur fonction procèdent de logiques distinctes (Amable et Palombarini, 2003, 2005). Il en résulte un projet d'économie politique néo-réaliste, défini comme : « ... la science sociale qui étudie les rapports de détermination réciproque entre dynamique

politique et dynamique économique » (Amable et Palombarini, 2005, p. 213). Chaque formation sociale étant placée sous le signe de la contradiction, le problème est donc de rendre compte de la manière dont s'organise la régulation du conflit social. Or, pour nos auteurs c'est depuis l'instance politique que s'opère cette régulation qui : « ...est le résultat (éventuel) de l'interaction entre trois sphères : celle de la traduction des intérêts socio-économiques en attentes sociales – [...] l'idéologie ; celle des règles du jeu social – les institutions ; et celle de la fixation des choix collectifs – la médiation politique » (Amable et Palombarini, 2005, p. 220).

- 23 Le processus de validation des structures sociales relève donc principalement des médiations politiques. La capacité d'un bloc social dominant à créer les conditions d'une stabilité politique passe donc par l'élaboration d'une stratégie économique qui est l'expression des compromis passés entre groupes sociaux appartenant à ce bloc (Amable, Guillaud et Palombarini, 2012). Ainsi, dans l'exemple états-unien les anciens arrangements institutionnels entre groupes sociaux évoluent à partir du changement interne au bloc politique dominant après le 11 Septembre (cf. *infra* 2.). Celui-ci se répercute alors sur le régime des politiques publiques et les interactions État-économie dont l'évolution traduit la réorientation néoconservatrice prise alors par le pouvoir (cf. *infra* 3.).
- 24 De son côté, Lordon développe une approche centrée sur le politique et basée sur la philosophie spinoziste du *conatus*. En cherchant à fonder une « métaphysique des luttes » (2008a, p. 39), il montre que l'économie et a fortiori la société sont le théâtre d'affrontements entre des puissances contraires (Lordon, 2002) qui trouvent des formes de résolution dans des institutions créant des cadres propices à l'exercice non chaotique des diverses expressions de la rivalité.
- 25 Cette théorie du *conatus* est articulée à l'approche bourdieusienne de la domination sociale, du pouvoir symbolique et la théorie des champs. Ainsi, chaque champ social est agi par le désir d'expansion et la lutte rivalitaire qui opposent les puissances concurrentes (Lordon, 2002). Une interprétation du principe général qui travaille chaque champ est donnée par la relation hiérarchique dominant/dominé. Ainsi, la question de la domination économique, que la finance actionnariale exerce sur le salariat et le capital industriel, apparaît comme la conséquence d'un processus dont la nature est ontologiquement politique. Dans le champ de l'économie, l'hégémon financier impose ses logiques aux autres acteurs et transforme les structures fondamentales du capitalisme. Le *conatus* est donc au fondement de l'ontologie politique de l'être social, car il est une force motrice qui trouve à s'employer dans tous les champs.
- 26 Une telle approche revient à considérer qu'il existe un primat du politique qui est à comprendre à deux niveaux. Celui de matrice sociale et celui d'un domaine particulier de l'ordre social. On doit donc distinguer le politique, en tant que principe structurant la totalité sociale et en tant qu'ordre de pratique sociale en interactions avec les autres champs. Dans tous les cas, l'économie comme le politique et le social sont mus par les mêmes forces motrices du *conatus*. Ainsi, la dialectique du conflit s'exprime dans l'économie, à travers « le *conatus* du capital » qui se matérialise dans les luttes concurrentielles opposant les groupes économiques entre eux (Lordon, 2002). Le politique, en tant que force structurale, surdétermine donc les logiques qui sont à l'œuvre dans les différents domaines qu'ils soient politiques, économiques et symboliques.
- 27 Enfin, le rôle central du politique est réaffirmé par Jullien et Smith (2008a, 2008b) à partir d'une analyse des politiques publiques considérées du point de vue méso-économique.

Leur imbrication est conçue sous l'angle d'un travail politique consistant en un processus relationnel et institutionnel articulant logiques politique et productive dans le cadre d'une régulation d'ensemble. Celle-ci définit alors un gouvernement spécifique des industries en fonction du périmètre et du type de médiations politiques et des configurations sectorielles variables dans l'espace et le temps.

1. 4. ...et autonomie relative de l'économie

- 28 Aglietta et Orléan (1982, 1998, 2002) théorisent la politique et l'économique comme des éléments constitutifs d'un ordre social qui les englobe et les dépasse. À partir de l'étude de la monnaie, ils déploient un cadre conceptuel qui repose sur un socle anthropologique accordant la primauté aux représentations mentales qui fondent la totalité sociale. Ainsi, l'économique, le monétaire et le politique sont-ils pensés comme expressions des cadres symboliques et de valeurs sociales.
- 29 Ce raisonnement a fait l'objet de développements qui s'appuient sur une théorie de l'origine logique et conceptuelle de la genèse de la monnaie à partir de « la puissance de la multitude », définie comme un principe d'identification sociale qui préexiste aux formes institutionnelles concrètes, et qui repose sur le mécanisme ontologique des interactions mimétiques à l'œuvre dans toute communauté (Lordon et Orléan, 2007). Si ce principe génétique est isomorphe au politique et à la monnaie, il n'est, toutefois, pas logiquement lié. Le politique et l'économique, vus sous l'angle symbolique, sont donc relativement autonomes.
- 30 Sur le plan historique, la séparation progressive des logiques économiques et politiques s'effectue, dans l'optique polanyienne, avec l'essor des sociétés marchandes et capitalistes (Aglietta et Orléan, 1982, chap. 4, 1998 ; Billaudot, 1996 ; Théret, 1992). Ce découplage partiel des deux ordres est ainsi précisément une des caractéristiques majeures de la société moderne (Billaudot, 1996, 2009b). L'autonomie relative de l'économie se manifeste, tout particulièrement, dans le domaine monétaire dont le rôle et la finalité sont de produire de l'équivalence entre systèmes sociaux, organisations et individus dans le cadre des relations marchandes conçues, en partie, indépendamment du politique (Aglietta et Orléan, 1982, 1998, 2002). Cet éloignement de la monnaie du support politique qui fonde sa légitimité conduit dès l'origine le capitalisme vers des crises monétaires et financières (Aglietta et Orléan, 1998 ; Andreau, 1998) et des formes politiques de la souveraineté (Orléan, 1999).
- 31 Comme évoqué dans l'annexe⁶, la période actuelle réactualise cette contradiction originelle. Ainsi, la remise en cause du lien de subordination de la finance et de la monnaie au politique, hérité du fordisme, aboutit à une financiarisation de la société, qui renvoie aux tentatives d'autonomisations de l'économique par rapport au politique. La technicisation et la « dépolitisation » des politiques publiques, réclamées par la finance, peuvent alors être vues comme l'expression d'un programme politique de désencastrement social à l'origine de grandes crises, comme celle des *subprimes* (cf. *infra* 3.).
- 32 Ainsi, les tentatives d'instrumentalisation sociale de la communauté financière visent à protéger la sphère monétaire des interventions politiques et étatiques, jugées perturbatrices, et à étendre son emprise sur la société (Aglietta et Orléan, 1998, p. 380). Il s'agit toutefois, ici, d'un pouvoir autonome et d'influence (Orléan, 1999, p. 12) de nature

cognitive fondé sur l'opinion et vu sous l'angle de l'intermédiation symbolique et des idées (Aglietta et Orléan, 1998).

- 33 Bien qu'unanimes sur le rôle central joué par le politique dans la dynamique institutionnelle et les structures sociales, les régulationnistes développent des points de vue différents sur son statut et sur son mode d'insertion dans l'organisation sociale. Il n'existe donc pas de cadre conceptuel homogène sur lequel on pourrait s'appuyer pour appréhender la crise.

1. 5. Centralité et spécificités du politique : hypothèses pour interpréter la crise

- 34 L'absence d'un socle unitaire régulationniste concernant le politique ne permet pas de mener une recherche classique d'articulation et de confrontation de la théorie avec les faits stylisés. Pour contourner cet écueil et penser la crise financière dans une perspective d'économie politique régulationniste, il apparaît donc opportun de procéder, d'abord, par appropriation critique de certaines pistes exposées précédemment⁷. À partir du cadre hybride et largement exploratoire qui en résulte, on pourra faire des hypothèses complémentaires améliorant la prise en compte de certaines facettes du politique (cf. *infra* 1. 6. et 1. 7.) afin de mettre en évidence empiriquement les causes politiques de la crise états-unienne.
- 35 D'un point de vue épistémologique, il est légitime de partir de la totalité sociale qui englobe les différents champs et ordres de pratique avec laquelle elle interagit. La régulation sociale repose donc sur un ensemble complexe et articulé de structures économiques et politiques définissant des cohérences localisées et/ou systémiques qui canalisent la violence ontique à toute formation sociale. Mais la dynamique sociale ne peut être saisie en dehors de l'ordre symbolique qui interagit de manière dialectique avec les autres ordres. Elle se fonde sur une anthropologie sociale se référant à la violence originaire, aux mécanismes cognitifs de l'identification, aux croyances et valeurs sociales. Le politique, l'économique et le symbolique sont donc relativement autonomes et dans une relation horizontale de causalité et d'inclusion réciproque de même niveau (Théret, 1999).
- 36 On peut ensuite considérer que la dynamique structurale s'exprime concrètement au niveau des formes institutionnelles économique-politiques et des stratégies d'acteurs en fonction de la perception de leurs intérêts et du degré de conscience quant à la nature de leurs désirs. Ce qui conduira à privilégier ce niveau d'analyse pour nos développements empiriques ultérieurs.
- 37 Théoriquement, l'instance politique conditionne le mode de croissance, via une série de médiations, et à l'inverse, l'instance économique peut entraîner la mutation de l'ordre politique.
- 38 Un système social est donc le produit d'une détermination hybride politique-économie-symbolique historiquement déterminée. Sa cohérence institutionnelle dépend de la configuration des interconnexions entre formes économiques et politiques. Leur complémentarité détermine donc sa stabilité. Une grande crise du régime économique, pensée en tant que fait social faisant système, peut alors être appréhendée, comme pour la crise états-unienne, comme l'expression d'un hiatus avec l'ordre politique. Sous certaines conditions, elle peut même aboutir à une grande crise sociale.

- 39 Pour autant, ces interactions ne peuvent être considérées comme équivalentes car elles sont ontologiquement différentes. D'une part, les finalités de l'économie, du politique et du symbolique n'étant pas les mêmes, elles produisent des effets structurellement différents d'un champ vers l'autre (Théret, 1999). D'autre part, les interdépendances entre formes symboliques, économiques, politiques ne sont pas « égales » car l'instance politique est fonctionnellement chargée de la régulation des choix collectifs et des rapports sociaux.
- 40 La rupture fonctionnelle se double ainsi d'une asymétrie structurelle et institutionnelle. La prétention de certaines formes de néolibéralisme à réguler la société et le politique paraît alors illusoire et délétère. Dans un système démocratique, pour imposer leur projet social, les acteurs économiques dominants doivent peser sur la régulation politique et trouver des arrangements avec d'autres groupes sociaux. Ainsi le politique, en légiférant, peut-il exercer un rôle direct sur les interactions économiques et sociales. Ce qui n'est pas le cas pour l'économique dont le rapport au pouvoir est plus indirect. La nature des interactions n'étant pas identique, la régulation du conflit social originaire, théorisé par la théorie de la régulation, ne peut être pensée, hors du registre politique, *stricto sensu* (Amable, Palombarini, 2005).

1. 6. La régulation politique et la crise

- 41 La régulation sociale se joue donc à un niveau politique avant d'être économique. Pour Amable, Guillaud et Palombarini (2012, p. 27-28) : « ...le conflit social est régulé et un équilibre politique apparaît lorsqu'existe un bloc social dominant stable composé de différents groupes sociaux qui soutiennent la stratégie de médiation mise en œuvre par le pouvoir politique ».
- 42 Ainsi, la stratégie économique et financière, qui conduit à la crise des *subprimes*, peut être vue comme la conséquence d'arrangements institutionnels entre groupes sociaux dominants, impulsés et organisés depuis l'instance politique.
- 43 Cependant, l'ordre politique ne saurait être simplement une instance de validation des évolutions socio-économiques. S'il façonne l'économique, c'est en fonction d'objectifs et de finalités propres, de nature non exclusivement économique. Ceux-ci s'expriment à plusieurs niveaux et dans différentes arènes où s'élaborent les compromis institutionnels (Jullien et Smith, 2008). Ils s'actualisent donc à travers des processus et des médiations spécifiques. Ceci signifie qu'il serait réducteur de concevoir le politique comme recoupant parfaitement les coalitions sociales et les intérêts économiques.
- 44 Ainsi, pour caractériser son rôle et concevoir plus finement sa dynamique interne, afin de saisir ses médiations principales avec l'économie et le social, on propose de se référer au concept de mode de régulation politique (Commaille et Jobert, 1998). En effet, celui-ci donne un contenu à l'autonomie relative du politique tout en articulant les ordres et registres de pratique sociale sur le modèle élaboré par la théorie de la régulation. Selon Jobert (1998, p. 123 et suivantes) la régulation politique s'articule autour de trois pôles. Le système de régulation interne de l'ordre politique, relatif à la quête des positions de pouvoir, le régime des politiques publiques, expression des enjeux de la régulation socioéconomique, et le régime de citoyenneté, relatif aux mécanismes symboliques et de légitimation.

- 45 Dans cette perspective, la régulation politique repose sur des logiques endogènes qui interagissent avec les institutions économiques, la dimension symbolique et la totalité sociale. Il existe alors une diversité de modes de régulation politique dépendant de la nature des interactions entre les acteurs pris dans des logiques spécifiques mais interdépendantes. L'articulation entre les institutions politiques proprement dites, le régime de politiques publiques et le régime de citoyenneté détermine donc un mode singulier de régulation dont la stabilité n'est que transitoire. En effet, la cohérence d'un mode de régulation est donnée par la dynamique complexe et évolutive des interactions entre acteurs sociaux et institutions. Bien qu'il n'y ait pas de supériorité d'un pilier par rapport à un autre et que la hiérarchisation des structures ne soit pas donnée une fois pour toutes, il est clair que des changements majeurs dans l'ordre politique, dont la finalité est la quête de pouvoir, modifient la régulation sociale.
- 46 L'analyse de la régulation politique doit ainsi être envisagée dans le registre de l'action politique proprement dite en tant que mode d'exercice du pouvoir. En effet, celui-ci conditionne la dynamique d'un système politique à travers l'évolution de ses propres structures et, par conséquent, les interrelations avec les autres piliers socio-économiques et symboliques. On peut ainsi considérer que les changements intervenus dans le mode d'exercice du pouvoir de l'État fédéral et dans les structures politiques de décision « post-11 Septembre » s'accompagnent d'une mutation du régime de citoyenneté et des politiques publiques qui modifient le mode de régulation politique états-unien.
- 47 La régulation politique s'articule avec les travaux régulationnistes sur l'État analysé dans sa dimension globale (économique, politique, militaire, etc.) (Théret, 1998, 1999, 2002) ou dans son rapport à l'économie (Delorme, André, 1983 ; Delorme, 2002). De fait, les formes de l'État se situent dans un double rapport de détermination avec le politique et l'économie (Delorme, 2002, p. 182). Elles occupent une place singulière, car elles sont engendrées par les compromis institutionnalisés historiquement déterminés et, en même temps, elles jouent un rôle actif dans la dynamique socio-économique en tant qu'institutions. Leurs rôles se manifestent donc dans les modes de régulation économique et politique, notamment dans l'espace commun d'interactions des régimes de politiques publiques et de politiques économiques. Ainsi, les changements dans le système de financement de l'immobilier ou dans le régime des politiques publiques aux États-Unis après le 11 Septembre ne traduisent pas seulement des transformations du mode de croissance, mais surtout une véritable réorientation du mode de régulation politique. Mais, l'espace des politiques publiques et celui de la régulation politique ne sont pas séparés des interférences extérieures qui se manifestent à travers ce qu'on peut appeler un régime de souveraineté dont la configuration institutionnelle (économique, politique et symbolique) définit un type de rapport au monde pour chaque formation sociale (Lahille, 2013, 2014)⁸.

1. 7. Le politique et le rapport international : conséquences théoriques et pratiques

- 48 Dans la crise états-unienne des *subprimes*, le politique ne saurait être interprété en dehors de sa dimension internationale. Ce point soulève une question de méthode, car dans la TR, le politique et l'international sont appréhendés et articulés autour de trois blocs. En premier lieu, le rapport entre États souverains est vu comme la donnée fondamentale de la dynamique du capitalisme⁹ dans le prolongement de travaux d'économie politique

internationale (EPI) (Chavagneux, 2004). Ensuite, l'internationalisation (et la finance) sont conçues comme les formes dominantes, à la suite d'une série de choix politiques nationaux (Boyer, 1999). Enfin, « l'international » est conçu à partir de l'étude des institutions nationales des différents États analysées dans leur insertion au régime international défini à partir de ses formes économiques.

- 49 Cette démarche nous semble devoir être amendée. 1) Le plan politique recouvre deux niveaux distincts ; les relations entre États et la dynamique géopolitique globale. Comme le montre Fourquet (2005, p. 167), il faut distinguer logique interétatique et dynamique du capitalisme mondialisé qui la dépasse. 2) Dans une optique régulationniste étendue des relations internationales, le rapport international ressortit à la fois du registre de l'économique et du politique mais aussi du religieux (Fourquet, 2005, p. 167). 3) En tant que puissance dominante et force structurante principale, les décisions politiques majeures de l'État américain influent sur le rapport international. En outre, ses choix visent à garantir sa position hégémonique notamment dans les domaines cruciaux du monétaire et du militaire (Aglietta, 1982, p. XIII-XIV). 4) Toute grande crise politique (interne ou internationale) qui impacte le leader de l'ordre international constitue donc une épreuve pour la stabilité du rapport international.
- 50 Cette dimension de politique étrangère, qui est propre aux pays leaders, peut donc être considérée comme l'expression ultime du désir de puissance, car située à l'échelon le plus élevé du rapport de force et du conflit ; celui de l'espace mondial. Il est donc à ce titre la forme supérieure du politique et il affecte l'ensemble des autres niveaux dans un rapport de détermination qui évidemment n'est pas univoque. De ce fait, un mode de régulation politique articule plusieurs niveaux de conflictualité. La régulation politique peut être conçue comme une détermination dialectique articulant les logiques internes des conflits/compromis entre groupes sociaux pris dans le jeu des puissances internationales et dont la nature dépend du rapport international.
- 51 Dans un tel schéma théorique, la crise globale peut être pensée à partir d'une mise en perspective des transformations du système politique (et économique) états-unien dans son rapport à l'international.

Tableau n° 1. Le politique dans la théorie de la régulation : une vue d'ensemble

	Démarche / Niveau et registre	Statut et définition	Position dans la structure sociale	Rôle et conséquence
Point de départ et dénominateur commun	La violence au fondement des structures et institutions sociales	Conflit inhérent à toute formation sociale : rôle central du politique	Autonomie relative du politique structurellement lié à l'économique	Le politique associé aux FI et aux compromis institutionnalisés
Boyer / Delorme (TR1)	Centrée sur les structures socioéconomiques et les FI / approche phénoménologique	Notion d'ordre constitutionnel	Causalité descendante Politique / Économie (avec rétroaction)	Instance de validation et transformation des compromis institutionnalisés : genèse des FI

Théret / Billaudot	Approche topologique à partir des structures sociétales fondamentales	Un ordre de pratique sociale autonome avec pour finalité le pouvoir	Économie et politique sont relativement autonomes. Indépendance dans l'interdépendance : Autonomie croissante de l'économie : forme des sociétés modernes	Hétéro-régulation « Économie et Politique ». Définit un type de dynamique et de système social + ou - cohérent.
Amable / Palombarini	Une démarche constructiviste recentrée sur le politique	« Mode d'interaction social » Régulation du conflit social et spécificités des médiations politiques	Vision englobante du politique en position centrale dans la régulation sociale	Régulation sociale par le politique : rôle du bloc social dominant qui fixe la stratégie économique
Lordon	Approche ontologique des structures sociales fondamentales (principe du conatus : ontologie politique de l'être social)	Primauté des rapports de pouvoir. Le politique : « l'accommodation des conflits ». Les institutions canalisent la violence	Primat du politique : opère dans tous les champs (économique, symbolique, etc.) selon la relation dominant/dominé	-Matrice sociale, force structurale. -Champs spécifique dominé par le conflit et la quête de pouvoir
Jullien / Smith	Méso-économie, FI et politiques publiques	« Travail politique » : processus relationnels et institutionnels	Régulation à partir du gouvernement des industries et des rapports institués emboîtés dans le niveau macro-institutionnel	Articulation de l'économie et du politique dans la régulation des industries et la régulation d'ensemble
Aglietta / Orléan	Primat du symbolique et des idées (interactions mimétiques et principes d'identification sociale)	Le politique est l'expression des valeurs sociales qui le dépasse	Une dynamique de quête d'autonomisation (financiarisation) de l'économie / au politique et à la société	Pouvoir financier autonome (d'influence et cognitif) / au politique. Crise politique de souveraineté

Approche de l'article	Approche constructiviste et positive. La quête de pouvoir : principe dialectique associant « conflit-coopération » au niveau des structures et des institutions	Autonomie relative du bloc politique dominant. Le mode d'exercice du pouvoir détermine les médiations institutionnelles et la stratégie économique en interaction complexe avec les « conventions » sociales	Vision englobante et fonctionnalités spécifiques en lien avec les impératifs endogènes de la régulation politique à chaque échelon (national, régional, mondial). Capacité ou non à stabiliser une formation sociale via la stratégie économique et les valeurs sociales	Modes de régulation politique (interne) articulés à la dynamique géopolitique mondiale (principe de souveraineté). Interactions complexes internes/externes susceptibles de remettre en question l'ordre interne et international
-----------------------	---	--	--	---

FI : formes institutionnelles

- 52 En effet, cette dimension de quête/préservation hégémonique, centrale dans la stratégie politique états-unienne de régulation du conflit social/mondial, est remise en question en raison d'une rupture dans le rapport international. La réponse géopolitique des États-Unis aux attentats du 11 Septembre constitue un tournant dans l'exercice de leur domination internationale. La stratégie de guerre au terrorisme modifie le régime de souveraineté et entraîne, par définition, un changement du mode de régulation politique.
- 53 Reste à en expliquer les modalités principales (cf. *infra* 2.) et voir comment ce virage se répercute sur le régime des politiques publiques et conduit à une crise du mode de régulation économique (cf. *infra* 3.). Il s'agit de tester l'hypothèse selon laquelle la régulation politique post-11 Septembre contribue à déstabiliser les formes économiques qu'elle mobilise. La crise révélerait alors un hiatus entre les objectifs de la régulation politique (stabilité hégémonique) et les logiques propres de l'accumulation et de la régulation économique qui reposent, pour l'essentiel, sur la sphère marchande privée et l'autonomisation de la finance.

2. Transformations de la régulation politique : origines et conséquences

- 54 La révolution néolibérale des années 1980 résulte d'un diagnostic sur la crise de l'État conçue de manière indissociable comme économique et politique. Il s'agit donc de lutter à la fois contre la crise des politiques et des finances publiques et de restaurer la légitimité, l'autorité et la souveraineté d'un État affaibli moralement par le keynésianisme (Krippner, 2011). Le bloc hégémonique reaganien qui porte ce référentiel idéologique mêle ainsi problématiques de puissance et doctrine libérale. L'implosion de l'URSS, en modifiant la position hégémonique des États-Unis et le rapport international, devient un moyen privilégié pour faire prévaloir les intérêts politiques et économiques de la nation américaine par le biais d'une politique impériale, qui combine *soft* et *hard power*. L'hyperpuissance est alors censée bénéficier à l'ensemble des groupes sociaux qui captent la

rente internationale, grâce à une économie de marché libéralisée et financiarisée dominée par des groupes de taille mondiale. Or, on retrouve cette même doctrine dans la période qui mène à la crise des *subprimes* (cf. *infra* 3. 4. et suivantes).

2. 1. Le 11 Septembre à l'origine du bouleversement des structures politiques de décision

- 55 Les attentats du 11 Septembre, en mettant à l'épreuve les dispositifs collectifs cognitifs qui sous-tendent la politique états-unienne, provoquent une évolution dans le référentiel idéologique dominant. Ce changement s'inscrit dans la perspective des rapports de force entre groupes politiques et doit être compris à partir des différents modèles idéologiques en concurrence au sein des institutions assurant la régulation politique. La fraction « ultra » des néoconservateurs, qui occupe une position de force au sein de l'équipe Bush, se saisit de cette crise exceptionnelle pour évincer les modérés des instances de décision. Ceci se traduit par une modification du système politique interne, du régime de citoyenneté et une évolution du régime de politiques publiques affectant l'ensemble du mode de régulation politique. Le 11 Septembre crée donc une situation de crise fondatrice propice à un changement des formes politiques de décision et au rejet des médiations institutionnelles basées, en temps normal, sur la recherche de compromis. Il aboutit à une radicalisation du pouvoir qui est légitimé et sous-tendu par le changement de stratégie internationale.
- 56 La transformation des rouages décisionnels débouche sur des modalités de prises de décision uniformes (David, 2004, p. 842) et la mise en œuvre d'une politique manichéenne sans force de rappel ni contre-pouvoir. Le verrouillage des instances décisionnelles par les néoconservateurs et ceux qu'on appelle les Vulcains¹⁰ (Mann, 2004) changent la politique intérieure¹¹ mais surtout la politique étrangère. Les républicains modérés (C. Powell, G. Tenet, P. O'Neill, etc.) ne peuvent jouer leur rôle modérateur en raison du conformisme idéologique et du clanisme bureaucratique des néoconservateurs. Le style de gouvernement de G.W. Bush facilite la prise de pouvoir de ce groupe rompu au discours guerrier et qui a déjà connu son heure de gloire sous les gouvernements conservateurs pendant la guerre froide et la guerre du Golfe.
- 57 Ce processus touche les instances politiques dans lesquelles s'élabore la politique de défense et de sécurité, centralisées, de fait, au sein d'un cabinet de guerre restreint qui décide des orientations au détriment des structures classiques (Mann, 2004, p. 360). Ainsi, le rôle du National Security Council (NSC), organe historique, au sein duquel des points de vue divergents sur la sécurité nationale sont débattus préalablement aux prises de position officielles du Gouvernement, est remis en cause. Alors qu'il jouait, sous Clinton, un rôle collégial d'aide à la décision du président, le NSC, critiqué par les néoconservateurs, va faire l'objet, après le 11 Septembre, d'une transformation complète. 1) Le nombre des participants est fortement réduit. 2) Sa composition est resserrée autour des principaux dirigeants (G.W. Bush, R. Cheney, C. Powell, D. Rumsfeld, C. Rice), le secrétaire au Trésor (P. O'Neill), le directeur du renseignement (G. Tenet), l'état-major des armées et les conseillers politiques du Président au détriment des comités décentralisés (David et Vallet, 2003). 3) Il abandonne son rôle de conseil et devient un centre décisionnel. 4) À la tête du NSC, C. Rice, influencée par les Faucons (R. Cheney et D. Rumsfeld) et les néoconservateurs les plus radicaux (R. Perle, P. Wolfowitz, etc.), ne joue pas le rôle d'arbitre qui lui est dévolu. 5) Une structure parallèle est enfin créée et

rattachée au vice-président. Dirigé par L. Libby, ce cabinet fantôme, centre névralgique des néoconservateurs, court-circuite les instances traditionnelles et impose ses choix en matière de sécurité et de défense.

2. 2. Les néoconservateurs : un néolibéralisme au service de l'impérialisme démocratique

- 58 Qu'ils soient conseillers officiels ou non, les néoconservateurs forment un groupe radical dont l'idéologie héritée de la guerre froide est fondée sur la quête de puissance et l'emploi de la force, qu'ils tentent d'imposer depuis longtemps au sein du parti républicain (Mead, 2004). Après avoir décliné face aux « réalistes classiques », ils refont surface dans l'opposition à Clinton, à la faveur du conflit larvé avec l'Irak. Aussi, le 11 Septembre constitue une opportunité pour réactiver leurs thèses impérialistes et revenir aux sources des politiques ayant, selon eux, permis de gagner la guerre froide et restaurer la puissance de l'État américain. Le nouveau régime de politique publique qui s'impose correspond donc en fait à une option néo-reaganienne de stabilisation hégémonique.
- 59 Dans leur esprit, la supériorité et la singularité du modèle politique américain fondé sur une prééminence morale et politique implique un « impérialisme démocratique » (David, 2004, p. 840). Cette idéologie politique impérialiste s'agrège à un conservatisme domestique, qui bien que plus traditionnel en matière religieuse, sociale et économique (Frachon et Vernet, 2004 ; Fukuyama, 2006, p. 49), n'en est pas moins différent. Ce qui explique que les facteurs géostratégiques prévalent sur les autres critères de décision, notamment économiques.
- 60 En effet, dans l'idéal néoconservateur, le néolibéralisme économique, bien qu'en symbiose avec un certain interventionnisme de l'État et l'expansionnisme démocratique, n'est que secondaire. Si leur philosophie économique se forge historiquement en lien avec la Société du Mont-Pèlerin, où ils côtoient divers économistes néolibéraux (Anderson, 1987 ; Fukuyama, 2006), ils s'en éloignent en critiquant leur naïveté, leur scientisme et leur prétention économicistes (Kristol, 1986).
- 61 La vision néoconservatrice de l'économie est donc en rupture épistémologique avec l'orthodoxie néolibérale dans la mesure où elle réfute la démarche fondée sur le primat de l'économie et le rejet du politique et de l'État. À l'approche de la science économique dominante, elle oppose ainsi une conception politique de l'économie qui renverse le sens des articulations standard les opposant traditionnellement (Kristol, 1973, 1986).
- 62 Il en résulte une conception du néolibéralisme fondamentalement idéologique et instrumentale, en tant que pré-requis dans un programme de quête de puissance (Kristol et Kagan, 2000). L'économie est donc vue comme un instrument au service de la politique.
- 63 Pour résumer sommairement ce qui distingue les néoconservateurs des autres courants néolibéraux¹², c'est que les mécanismes de marché de libre concurrence sont conçus sous l'angle d'un « principe moral »¹³ et de manière objectale comme moyens de l'hégémonie. À ce titre ils sont associés à l'idée de liberté et de démocratie (Rhoads, 1985), mais dans un sens radicalement différent de celui développé par les autres courants néolibéraux (Audier, 2012, chap. IV).
- 64 Le recours massif à la sphère marchande après le 11 Septembre apparaît donc en phase avec le projet politique néoconservateur de domination internationale puisque les formes économiques sont censées s'adapter aux finalités politiques qui les englobent. Mais, le

caractère réducteur d'une telle conceptualisation postulant la surdétermination de l'économie marchande par le politique ne permet pas de prendre en compte les logiques propres à l'économie. Ceci permet de comprendre pourquoi on assiste alors à un nouveau relâchement des contraintes pesant sur la sphère marchande et des dérives dans la mise en œuvre des politiques publiques (cf. *infra* 3.).

- 65 Cette doctrine s'exprime dans l'évolution du NSC où est créé un poste de responsable des activités économiques placé sous l'autorité du secrétaire pour la sécurité nationale. Le fonctionnement politique et économique du pays semble contenu dans ce cadre conceptuel simpliste et hégémonique dans les sphères de décisions post-11 Septembre. La démission du secrétaire au Trésor P. O'Neill, en 2002, illustre la rupture entre cette vision néoconservatrice et des options républicaines plus modérées sur le plan politique et plus classiquement libérales sur le plan économique.

2. 3. La géopolitique néoconservatrice : contradictions et impasses

- 66 Sur la base du réemploi des stéréotypes issus de la guerre froide, l'administration Bush prend un virage politique et géostratégique consistant en une stratégie agressive et unilatérale. L'impérialisme démocratique, voulu par le groupe politique dominant, s'exprime dans la doctrine stratégique « de guerre mondiale contre le terrorisme », de guerres « préventives » et « préemptives », justifiant les opérations en Afghanistan et en Irak. Ce changement de logiciel politique qui institutionnalise le recours illimité à la guerre est, toutefois, propice aux dérives politico-stratégiques.
- 67 De fait, l'armée états-unienne s'enlise dans des conflits qu'elle ne peut clore. Son inefficacité opérationnelle est la conséquence d'un art de la guerre basé exclusivement sur la supériorité technologique et aérienne, d'une inadéquation entre les choix tactiques et les objectifs stratégiques fondés eux-mêmes sur une conception irréaliste d'exportation par la force du modèle américain. Ainsi, l'obstination des dirigeants entraîne une fuite en avant générale. La guerre devient « guerre sans fin, sans limite et sans frontière », ce qui lui confère un statut tout à fait étrange, puisque l'utilisation de la violence perd sa finalité politique : la paix (Joxe, 2006). En exerçant de manière inadéquate sa souveraineté vis-à-vis des autres États, l'Amérique crée un clivage géopolitique à l'origine de mutations dans le rapport international¹⁴. La globalisation militaire états-unienne conduit donc à un échec militaire et stratégique relatif (Joxe, 2006, p. 208) et un regain d'insécurité (Schméder, 2006). Comme l'a montré J. Sapir (2008a, 2009), le « siècle américain » n'émerge pas au-delà d'une période limitée en raison d'une perte de légitimité et de crédibilité. Le ratage est manifeste aux niveaux idéologique, politique et militaire mais aussi économique et financier (Aglietta et Landry, 2007 ; Sapir, 2009). Globalement, l'ordre politique états-unien est confronté à une montée des contradictions internes et externes et au changement des formes de contestation de son hégémonie.
- 68 Ainsi, le 11 Septembre n'est pas seulement un acte de terrorisme sans précédent par son ampleur, sa symbolique et sa médiatisation. Il marque une rupture dans les formes classiques de l'arbitrage politique, une dérive impérialiste et une crise du rapport international. La stratégie impulsée par les néoconservateurs aboutit donc à une impasse à la fois stratégique, militaire et politique.
- 69 Aux changements de l'ordre politique se mêle un nouveau régime de citoyenneté qui émane du cadre symbolique porté par le bloc politique dominant. Les évolutions de ces deux sous-ensembles transforment la dynamique du mode de régulation politique états-

unien (cf. *supra* 1. 6.) et de l'ordre mondial. Mais, quel que soit l'échelon, les nouvelles formes de la régulation politique ne parviennent pas à recréer les conditions d'une stabilité institutionnelle et d'une nouvelle cohérence systémique durable. Au contraire, la transformation des formes politiques se répercute, à travers une série de médiations institutionnelles liées à la stratégie impérialiste, sur les formes socio-économiques (cf. *supra* 1. 7.) et le régime de croissance, ce qui amorce le processus qui mène à la crise financière.

3. La crise du régime de politiques publiques exprime les contradictions de la régulation politique voulue par les néoconservateurs

- 70 L'économie politique qui résulte du tournant post-11 Septembre est une forme radicale et singulière de néolibéralisme au service de la politique impériale. Elle se concrétise dans un régime de politiques publiques qui reflète une « convention néoconservatrice » dont certaines médiations institutionnelles particulièrement significatives seront examinées.

3. 1. Des politiques économiques discrétionnaires au service de la stratégie impérialiste

- 71 En tant qu'elle reflète la stratégie et les croyances du bloc politique dominant, la politique économique est emblématique des changements qui sont opérés sous la pression néoconservatrice. Le tournant dans la régulation politique se répercute ainsi sur les décisions de politique économique de façon spectaculaire et rapide. Les effets négatifs des attentats s'ajoutant à la récession amènent les autorités publiques à abandonner le modèle de *policy mix* des années 1990, imposé par la Fed et fondé sur le primat de la politique monétaire proactive et la neutralité budgétaire.
- 72 Deux arguments majeurs justifient ce virage. Il s'agit de « ne pas donner, en prime, une récession aux terroristes » et de « défendre le modèle américain ». Le changement de politique économique s'inscrit donc dans une logique dominée par des considérations politiques. Le nouveau régime de politique économique consiste en une politique monétaire et budgétaire expansionnistes en rupture avec les pratiques des gouvernements démocrates et l'orthodoxie néolibérale. De 2002 à 2005, la Fed fixe des taux d'intérêts directeurs négatifs pour la première fois depuis les années 1960. Le Gouvernement creuse le déficit budgétaire pour substituer la dépense publique, liée au complexe militaro-industriel, à la demande privée. Le solde budgétaire passe en 2002 à -2,5 %, soit une variation de 4 points de PIB¹⁵. La rupture vis-à-vis du paradigme économique dominant surprend alors les économistes libéraux qui voient cette politique économique comme une banale politique keynésienne (De Boissieu et Coville, 2004).
- 73 Mais la hausse des dépenses profite au secteur de la sécurité et de la défense. Les dépenses militaires gonflent la demande globale de 1 % du PIB avant la guerre d'Irak et de 2 % après. Par ailleurs, les baisses d'impôts entre 2001 et 2003 représentent un demi-point de PIB de plus que les dépenses militaires et de sécurité et ciblent les entreprises et les hauts revenus. Ce qui change la base fiscale dans le droit fil de la doctrine libertarienne et des *reaganomics*. Les baisses d'impôts et des taux marginaux sur les successions, le capital et les dividendes restent couplées, par la suite, aux hausses des dépenses militaires. La

maîtrise du déficit public est obtenue grâce au rebond de la croissance, au boom immobilier et aux coupes budgétaires dans les autres domaines.

- 74 Ni orthodoxe ni keynésien, le régime de politique économique apparaît hybride. Il est révélateur de l'influence d'une doctrine qui instrumentalise les orientations de la politique économique aux impératifs de puissance (Lahille, 2005).

3. 2. Politiques de la Fed : de l'indépendance décisionnelle à la dérive financière

- 75 Sous l'angle de l'économie politique, la stratégie monétaire de la Fed est structurellement liée à la régulation politique au moins à deux niveaux : 1) celui des rapports de coercition/coopération avec les acteurs financiers privés ; 2) celui des interactions avec les forces politiques et les autorités publiques. À ce titre, la Fed est un acteur clé de la régulation économique et politique. Cependant, les formes de sa politique évoluent dans le temps selon les configurations institutionnelles et la nature des interdépendances avec les autres acteurs sociaux. Après les attentats du 11 Septembre, la large autonomie stratégique dont bénéficie la Fed est mise au service du projet néoconservateur. Les considérations économiques ou tactiques habituelles se doublent de problèmes dont la nature est spécifiquement politique.
- 76 Rappelons qu'A. Greenspan est considéré comme l'un des principaux artisans de la mise en place d'un nouveau système de politique monétaire fondé sur trois éléments principaux.
- 77 En premier lieu, il a changé le référentiel de politique monétaire en instaurant une politique interventionniste anticipant les inflexions du cycle macroéconomique, à contrecourant des thèses monétaristes de la nouvelle macro-économie classique (Lahille, 2005).
- 78 Par ailleurs, il a promu la déréglementation et les innovations financières afin d'assurer le financement de l'économie états-unienne (recours massif à la titrisation). En 1998, il a encouragé la libéralisation de la législation sur les produits dérivés contre l'avis du régulateur des marchés, et l'abandon, en 2004, de la réglementation Pickard, encadrant les effets de levier (Lordon, 2009, p. 45-48). En 2006, il a écarté les avertissements de hauts responsables de la Fed sur la montée des risques sur les *subprimes* et, avec l'aide de ses alliés, une action en justice de 50 États américains sur leur usage (Krugman, 2009, p. 17).
- 79 Enfin, il a modifié le mode de gouvernance de la Fed, son rapport à la finance et au politique. De fait, les décisions de politique monétaire ont été « assistées » par les marchés financiers (Brender et Pisani, 2004), témoignant d'une nouvelle *praxis* et d'un nouvel arrangement institutionnel au sein de la sphère monétaire-bancaire. Cette nouvelle alliance avec les milieux financiers lui a permis de gagner en indépendance dans la conduite de sa politique monétaire vis-à-vis des instances politiques¹⁶ et du Congrès en particulier (Calomiris, 2007).
- 80 La politique de la Fed, au sens de la quête de pouvoir (politique et économique), conforte le projet libéral d'autonomisation des formes économiques par rapport à l'État mais change aussi la hiérarchie institutionnelle du régime de politique économique. À ce titre, A. Greenspan peut contraindre la politique budgétaire démocrate des années 1990 tout en dérégulant la finance. On peut donc voir l'évolution du rôle de la Fed à travers le prisme des jeux de pouvoir entre les principaux acteurs institutionnels en charge de la politique économique. L'autonomie décisionnelle dont elle bénéficie, gagnée sur le politique

(Congrès et Gouvernement), n'est cependant pas illimitée du fait de l'influence grandissante des acteurs financiers privés.

- 81 Après le 11 Septembre, le régime de politique économique change, avec l'accord de la Fed, en raison du caractère exceptionnel de la situation (cf. *supra* 3. 1.). En étroite concertation avec le Gouvernement et conformément à ses mandats, elle s'engage alors dans la lutte contre le risque déflationniste. Mais, compte tenu de l'ascendant politique des néoconservateurs, A. Greenspan perd une partie de ses marges de manœuvre et, comme d'autres républicains et conservateurs, se range derrière les impératifs géopolitiques qui surdéterminent alors la politique économique.
- 82 Le 11 Septembre semble ainsi ré-instituer un primat du politique sur l'économique et le monétaire. Mais celui-ci reste superficiel et paradoxal en raison du pouvoir octroyé à l'industrie financière.
- 83 En effet, si la politique des taux d'intérêt soutient la politique gouvernementale, pour le reste, l'option de la Fed consiste à s'en remettre aux grandes banques d'affaires pour repousser les limites du financement de l'économie. Cette autonomisation croissante s'accompagne alors d'une nouvelle vague d'innovations dans le refinancement hypothécaire qui n'est pas sans risque.
- 84 La croyance dans l'efficacité des marchés financiers et la volonté politique de ménager un pouvoir néoconservateur sans partage (cf. *supra* 2.), tout en préservant une partie de son indépendance et son arrangement institutionnel avec la finance, paraissent ainsi comme des explications réalistes de la stratégie de la Fed. Comme exposé par les régulationnistes, la politique monétaire traduit alors les compromis sociaux et politiques conformes aux intérêts et croyances des acteurs dominants. Celle-ci repose, cependant, sur une sous-estimation générale de la dynamique propre à l'industrie financière et de ses divergences fonctionnelles par rapport aux logiques politiques (cf. *supra* 1. 5.).
- 85 C'est donc un enchevêtrement de causes économiques, symboliques mais aussi tactiques et politiques, liées à la position et aux rapports de force entre les acteurs dominants dans la régulation politique après le 11 Septembre, qui favorise la dérégulation financière. Les besoins de financement de l'économie états-unienne sont ainsi assurés pour un temps. Mais on assiste à une montée des contradictions inhérentes aux risques de désencastrement de la finance par rapport à la société qu'aucun des groupes dominants n'est à même de penser en raison des conceptualisations État-économie qui sous-tendent leur action.

3. 3. La crise des formes d'interaction public-privé au miroir des alliances politiques entre groupes sociaux dominants

- 86 De manière générale, le programme néoconservateur promeut donc l'extension de l'espace du marché au point d'entraîner une recombinaison des médiations institutionnelles État-économie. Plusieurs cas de figure se présentent : 1) les espaces publics sont mis en concurrence avec le secteur privé, 2) le secteur privé se substitue au public, 3) de nouvelles imbrications public-privé se constituent, 4) le secteur privé s'autonomise vis-à-vis de l'État.
- 87 L'action publique connaît donc un rétrécissement au profit de la logique marchande privée, renforcé par l'intensification des pratiques de lobbying et de collusion qui font système (Galbraith, 2009). La porosité des rapports entre l'administration et les

entreprises privées pèse alors sur les politiques successives de déréglementation et de libéralisation menées par l'administration (Krugman, 2004 ; Stiglitz, 2003, chap. 6, 7 et 10). Les scandales financiers de début de période (Enron, Tyco, Worldcom, etc.) illustrent cette inclinaison. Les grandes entreprises et le pouvoir tentent, d'un commun accord, de restreindre le contrôle des autorités publiques de supervision tout en profitant de la déréglementation (Stiglitz, 2003, p. 215-218 et p. 302-320). Les mesures correctrices prises par l'État, purement symboliques, ne remettent pas en cause le principe de l'autorégulation des structures économiques par la morale des agents privés. Cette dérive de la régulation publique, au nom de la liberté d'entreprise, préfigure ainsi la crise des *subprimes* où ni l'information ni la réglementation publiques ne peuvent enrayer la crise (Boyer 2009a, p. 11).

- 88 Avec les transferts de dirigeants des grandes firmes vers les instances publiques¹⁷ la logique marchande imprègne le cœur du système public. Ces acteurs protègent leurs intérêts économiques et pèsent sur la régulation politique. Le système de financement de la vie politique est également libéralisé, ce qui renforce le poids des lobbies et des grands acteurs économiques vis-à-vis de partis de plus en plus dépendants du financement privé (Huffington, 2011).
- 89 Ce n'est donc plus la simple fascination pour le marché, comme dans une approche strictement libérale, qui conditionne les décisions. À partir du 11 Septembre les changements dans l'exercice du pouvoir surdéterminent les orientations économiques et financières. La liberté des acteurs privés est érigée en dogme, car elle correspond à l'idéologie néoconservatrice dont la vision politique du marché trouve sa justification et sa légitimation dans la symbiose apparente qui unit les intérêts économiques et politiques des groupes sociaux dominants. Elle se généralise donc à l'ensemble de l'économie et à la sphère financière, perçue par les autorités comme fournisseur de solutions clé en mains pour assurer le financement de l'économie, dans l'esprit des expériences de libéralisation financière des années 80 (Krippner, 2011).
- 90 La privatisation, la dérégulation, l'externalisation des activités publiques (Cooley, 2007), étendues à la plupart des formes de l'État : caisse de retraite, éducation, système de santé, monnaie-finance (Galbraith, 2009), défense (cf. *infra* 3. 6.), etc. entraînent la captation des biens collectifs par les grandes firmes. La contrepartie est l'activation de politiques macroéconomiques discrétionnaires.
- 91 En tant qu'instance d'élaboration et de codification des règles et du droit, l'État privilégie de manière systématique le secteur privé et les mécanismes marchands, ce qui institue son affaiblissement. Cette philosophie produit des normes de fonctionnement qui abolissent les frontières entre intérêts publics et privés et aboutissent à un renversement de choix collectifs, placés sous l'influence des intérêts privés. Les « économistes libéraux à principes » s'éloignent du pouvoir et une nouvelle génération de lobbyistes, de dirigeants des milieux d'affaires, d'opportunistes et d'idéologues radicaux occupent le terrain (Galbraith, 2009).
- 92 Que l'on parle de « république-entreprise », « d'État prédateur » (Galbraith, 2009) ou de « capitalisme de copinage » (Stiglitz, 2002), le nouveau mode de relation État-économie (MREE) qui émerge (Delorme, 2002, p. 185) est marqué par un transfert de souveraineté de l'État vers les acteurs privés.
- 93 Les interactions triangulaires entre les formes de l'État, le politique et l'économie sont placées sous le signe d'une alliance paradoxale entre le pouvoir et la partie dominante du

capitalisme financier états-unien. La logique institutionnelle baroque qui en résulte, située entre néo conservatisme et libertarianisme, s'avère incohérente avec la poursuite de l'accumulation et la stratégie impérialiste. Puissant dans l'exercice de sa souveraineté internationale, l'État américain, en raison des évolutions de son rôle et de son mode d'insertion économique, ne joue plus sa fonction sociale régulatrice de coordination et de contrôle. La crise qui en résulte est donc une crise des interactions public-privé ou, dit autrement, des formes politiques de la souveraineté (Orléan, 1999). Les dérives rencontrées dans le système de financement immobilier illustrent ce problème.

3. 4. La libéralisation du système de financement des logements comme contrepartie au maintien du compromis social

- 94 Sous l'ère Bush, le dispositif de financement des logements devient la pierre angulaire de la croissance. Alors qu'on observe une déflation salariale (Sapir, 2008) et le creusement des inégalités de revenu (Gaffard et Saracéno, 2009), la hausse de la demande de consommation des ménages est assurée par la montée de l'endettement qui repose sur les innovations financières. Pour mémoire, rappelons qu'avec la réforme du système de financement des logements de R. Reagan, à partir de la loi fiscale de 1986, qui autorise la déductibilité des intérêts des seuls prêts hypothécaires, les ménages ont été incités à acheter leur résidence avec ce type de prêts. Ce système est étendu avec la création de nouveaux dispositifs comme le « *Home Equity Extraction* » et le « *Home Equity Of Credit* », mis en place sous l'administration Bush, qui permettent aux ménages pauvres de financer leurs dépenses de consommation de biens durables, de soins, de scolarité, etc. grâce aux hypothèques rechargeables (Sapir, 2008). La montée en régime des crédits hypothécaires¹⁸ va donc de pair avec la financiarisation de la consommation.
- 95 Les innovations financières, qui repoussent les limites classiques du crédit et de la croissance, sont concomitantes du changement du mode de régulation politique. Dans le contexte du début des années 2000, elles viennent répondre à une demande politique de l'État (cf. *supra*. 3. 1. et 3. 2.) La force de la finance réside donc dans sa capacité à proposer, dans son propre intérêt et dans un contexte politique exceptionnel, une solution technique pour accroître le périmètre de l'endettement et soutenir la croissance. Ainsi, comme dans les périodes antérieures (Krippner, 2011), l'offre de la communauté financière rencontre une demande politique et sociale d'un État dominé, ici, par des néoconservateurs structurellement liés aux milieux d'affaires et attachés idéologiquement au marché. Le *credo* de l'*ownership society* est l'expression politique de cet emboîtement.
- 96 Le succès des innovations financières renforce le pouvoir de la finance sur l'État qui accorde l'autorégulation réclamée d'autant plus volontiers que la liberté de manœuvre et l'autonomie apparaissent comme les conditions du succès de la politique menée après le 11 Septembre. Ce transfert de responsabilités vers la finance privée assure pour un temps la croissance et l'accumulation du capital, conditions de la puissance. Mais avec la remontée des taux, l'ensemble de l'édifice construit autour des *subprimes* s'écroule.¹⁹

3. 5. La dynamique financière : entre quête d'hégémonie politique et autonomisation des institutions

- 97 Indépendamment du rôle joué par le dollar, la libéralisation financière internationale a bénéficié aux États-Unis en raison de l'avantage concurrentiel que lui conférait son statut de précurseur. Sous l'angle politique néoconservateur, la suprématie dans cette industrie stratégique, située en amont du système productif, est un élément de la puissance. Cependant, la globalisation facilite l'autonomisation de la sphère financière par rapport à l'État et provoque une instabilité chronique qui modifie ce lien initial déterminant du pouvoir international des États-Unis (Strange, 1986, 1996).
- 98 Ce problème est amplifié par la stratégie post-11 Septembre, où l'industrie financière est priée de soutenir la quête impériale en contrepartie d'une liberté quasi-totale. Les enjeux du développement de cette industrie dépassent donc la technique financière proprement dite. La finance privée et dérégulée est plus que jamais un des piliers de la coalition politique faisant système dans l'optique de l'affirmation hégémoniste mise à mal par le 11 Septembre. La globalisation financière construite à partir des institutions et des instruments financiers états-uniens est donc un objectif politique de l'État et un enjeu économique pour les milieux financiers. L'industrie de la finance représente en 2007 20 % du PIB des États-Unis, soit autant que le reste des activités de services (Vanel, 2008a, p. 119). Mais ce modèle repose sur l'articulation d'objectifs contradictoires qui au fur et à mesure vont diverger.
- 99 Ainsi, dans les activités de *rating*, c'est un duopole privé américain qui concentre le pouvoir de marché et dicte les normes en vigueur. La sophistication formelle et le secret qui entourent les modes d'évaluation des produits, des firmes et des pays, leur confère une légitimité technique qui ne peut masquer leur rôle politique. Ainsi sont-elles au cœur de la stratégie américaine d'ouverture du Japon aux flux de capitaux dans les années 1980, contraignant les autorités japonaises à adopter ses normes. Derrière d'apparents dysfonctionnements dans l'analyse de l'information, se cache la question du *leadership* états-unien (Sinclair, 2003, 2005). Ces agences de notation jouent donc un rôle central dans la domination financière internationale des États-Unis, en imposant leurs conceptions normatives de l'efficacité économique et de la performance financière au monde entier (Vanel, 2008). Réputées indépendantes, elles entretiennent, en fait, des rapports étroits avec les milieux politiques états-uniens (Sinclair, 2005).
- 100 Cette emprise sur les normes et les institutions financières internationales évolue avec le processus de libéralisation et de déréglementation. Les mécanismes de production de règles et de normes se privatisant, il en résulte une plus grande autonomie des structures privées vis-à-vis des pouvoirs publics et une hybridation des normes et des conventions financières privées (Capron, 2005 ; Chiapello, 2005). La libéralisation et l'internationalisation créent une situation dans laquelle les firmes et les institutions privées produisent principalement les conventions, les normes et les règles et détiennent l'essentiel de l'information utile.
- 101 En renforçant le mimétisme autoréférentiel et l'organisation réticulaire (Orléan, 1999, 2008, 2009 ; Vanel, 2008) cette appropriation génère des contradictions. Les rapports État-économie dans le régime monétaire et financier aboutissent à l'autonomisation quasi-complète du secteur privé. L'arrangement entre milieux d'affaires et dirigeants politiques

finit par se lézarder en raison d'un hiatus croissant entre intérêts économiques privés et intérêts politiques nationaux.

- 102 Le régime des politiques publiques, où la norme de la privatisation et du retrait de l'État est poussée aux extrêmes, la modification des interactions public-privé qui tourne à une interdépendance favorable aux intérêts privés et à l'autonomisation de la sphère économique change la nature du MREE, qui s'éloigne du type « État Relationnel Intégré Complexe » déjà formalisé (Delorme, 2002).
- 103 À partir de 2001, la politique néoconservatrice institue alors les conditions macroéconomiques d'une grande crise à l'échelle mondiale. En facilitant l'autonomisation de la sphère économique et financière qui, en retour, devrait lui permettre de financer son projet politique d'hégémonie mondiale, elle contribue, en fait, à la dérive des déséquilibres financiers internationaux. L'objectif d'une finance au service de *l'hégémonie* perd donc son sens politique initial. La poursuite des intérêts financiers privés, d'ordre économique, atteint ses limites indépendamment des objectifs de puissance, d'ordre politique. La finalité politique de la sphère financière étant de développer son pouvoir à des fins économiques d'accumulation du capital, on assiste à une rupture avec la finalité impériale décrétée dans le cadre d'une régulation politique d'exception. Conformément à une approche régulationniste étendue, la crise globale exprime alors la divergence croissante entre les logiques propres au régime économique et celles de la régulation politique. Celle-ci se manifeste enfin particulièrement dans le domaine de la défense qui est au cœur du projet politique néoconservateur (cf. *supra* 2.).

3. 6. Guerres et industrie de défense, laboratoires de l'économie politique néoconservatrice

- 104 Les changements dans le système politique interne et le régime de souveraineté se répercutent donc aussi sur les politiques publiques appliquées au domaine militaire et stratégique. Du point de vue économique, les effets apparaissent aussi contradictoires et délétères que ceux décrits précédemment. En raison de l'échec militaire relatif (cf. *supra*, 2. 3.), ils aggravent, en outre, le processus de dé-légitimation de la régulation politique néoconservatrice.
- 105 Toute politique impériale agressive requiert l'emploi de la force. Dans la guerre globale contre le terrorisme, cet usage, discrétionnaire, nécessite des besoins de financement colossaux et provoque des mutations institutionnelles. En effet, une telle stratégie confère au secteur de la défense une place de tout premier rang dans le système économique et social. Sa position s'avère centrale en raison de la forme prise par la guerre (cf. *supra*, 2. 3.). Les marchés financiers ne s'y trompent pas. Les cours boursiers des principales entreprises d'armements, regroupés dans l'indice DFI créé en 2001, surperforment par rapport aux autres secteurs, reflétant la ratification, par les marchés financiers, des priorités stratégiques du pouvoir (Mampaey et Serfati, 2004, p. 235-244).
- 106 Au-delà du coût de la guerre contre le terrorisme, estimé à 3 000 milliards de dollars (Stiglitz et Bilmes, 2008), de la hausse des budgets officiels de la défense et de celle des comptes spéciaux qui alimentent un complexe militaro-industriel élargi à la sécurité²⁰, cette politique fédère une coalition d'intérêts politico-économique organisée en un réseau plus ou moins formel et regroupant industries de défense et de sécurité, instances de politiques macroéconomiques, administrations civiles et militaires, pouvoir politique

et milieux d'affaires²¹. Ce montage est évidemment étayé par la politique budgétaire du Gouvernement fédéral qui traduit la priorité accordée à l'armement, secteur stratégique en soi. Ces interconnexions définissent une dynamique institutionnelle particulière, autour d'un véritable « système de puissance » reliant l'ordre politique au régime économique et notamment dans le domaine militaire.

- 107 Cette priorité accordée à l'industrie de défense provoque aussi des transformations dans la structure du secteur, modifiant l'ensemble des rapports institués²². Les facteurs politiques et idéologiques qui conditionnent les politiques publiques imposent une logique inédite. Ce phénomène, loin d'être circonscrit à la filière industrielle, touche en fait l'ensemble du domaine militaire, y compris celui de l'usage de la force. Il se propage par le biais d'une mutation des interactions public-privé qui est une conséquence de la doctrine néoconservatrice s'appliquant au régime des politiques publiques (Cooley, 2007).
- 108 Dans la lignée de sa conception instrumentale de l'économie (cf. *supra* 2. 2.), celle-ci préconise un recours systématique aux acteurs privés au détriment des acteurs publics. L'administration privilégie les contractants privés dans la conduite de la guerre proprement dite et relâche les contraintes concurrentielles entre les principaux fournisseurs. L'armée externalise ses activités logistiques, de ravitaillement, de transport, de génie et de santé (Makki, 2004). L'*outsourcing* perdure dans le cadre des activités de maintien de la paix et de sécurisation après les victoires militaires officielles et est étendu à la « reconstruction » et aux missions de renseignement et de sécurité qui s'éternisent.
- 109 La coopération classique sous l'égide de l'État évolue vers une imbrication poussée dans tous les types de missions et sur tous les théâtres d'opérations. Le secteur privé est inclus dans la stratégie politique et militaire de l'État, ce qui suppose un *continuum* fonctionnel et stratégique qui entraîne des surcoûts, notamment salariaux²³, d'autant que le poids du privé dans la guerre devient majoritaire²⁴. L'évolution des budgets militaires modifie le tissu industriel de l'armement au profit d'entreprises de services et de sécurité, en situation de rente (Hébert, 2005). En résumé, on assiste à une privatisation du militaire (Makki, 2004) cohérente avec les croyances et les alliances au sein du bloc politique et social dominant.
- 110 La transformation de l'Irak est réalisée suivant ces principes. L'institution du néolibéralisme par la force, variante musclée de la thérapie de choc appliquée aux pays en transition, déclenche une dislocation économique et sociale. Les politiques économiques monétaristes et les mesures de libéralisation et de privatisation de l'économie irakienne, en contradiction avec les traités internationaux, entraînent la destruction des formes économiques locales, un désastre humain et un pillage de l'économie qui attisent la violence organisée. L'attribution des marchés publics de la sécurité est verrouillée au profit d'intérêts économiques privés états-unien à l'instar de l'exemple emblématique de Halliburton²⁵. De même, en Afghanistan, la stratégie d'expansionnisme néolibéral, étrangère aux problématiques du développement économique et orthogonale avec les logiques et structures sociales locales, accentue la déstabilisation des formes institutionnelles afghanes. Ce qui relance l'économie de la drogue et l'influence talibane, tandis que les firmes américaines et alliées préemptent les contrats de reconstruction dans une optique prédatrice (Stiglitz et Bilmes, 2008, p. 175). La collusion s'organise à grande échelle et l'État finance un coûteux et inefficace effort de guerre que les sociétés d'armement et de sécurité captent.
- 111 Cette stratégie, mêlant prédation et capitalisme financier, transforme jusqu'à la logique politique de la guerre. Ce qui soulève de vives oppositions au sein même de l'armée et du

renseignement. Pourtant, la privatisation de la guerre, domaine réservé de l'État, s'inscrit dans la logique politico-économique voulue par les néoconservateurs. L'impérialisme libertarien qui en résulte entraîne une crise militaire et stratégique, car ces guerres entrent en contradiction avec le mode politique de résolution des conflits dans l'optique clausewitzienne. La guerre, sans contenu ni contrôle politique conduit à une dérive économique, financière, sécuritaire, et à un fiasco géostratégique qui déstabilise, à la fois, la régulation économique et politique.

Conclusion

- 112 Le 11 Septembre provoque un tournant socio-politique dans lequel les espaces institutionnels qui fondent les modes de régulation politique et économique sont transformés. La nouvelle trajectoire sociale débouche sur une crise multiforme ; économique et financière mais aussi politique à l'échelle mondiale. La crise n'est donc pas le simple produit d'une logique néolibérale, purement économique, mais bien la conséquence d'une stratégie politique affectant les formes sociales.
- 113 Ces faits stylisés ont pour vocation d'éclairer une configuration institutionnelle concrète située dans l'espace et le temps. Ils ne peuvent donc être considérés comme le fondement d'une théorie générale sur le sujet, mais comme un cas d'interactions économie-politique à travers l'exemple du rôle joué par le politique dans la crise globale de 2008. Ils permettent, cependant, de tirer des enseignements théoriques pour la théorie de la régulation.
- 114 D'abord, ils confortent la place centrale assignée au fait politique dans la dynamique économique et sociale. Ensuite, ils confirment que si le politique est affaire de pouvoir, celui-ci est médiatisé dans des structures et des institutions formant un véritable mode de régulation politique qui interagit avec le mode de régulation économique. Dans ce domaine, la dynamique des structures sociales est le produit d'interactions complexes marquée par la centralité des règles du jeu entre groupes sociaux dominants dans lesquelles les représentations mentales et les croyances partagées jouent un rôle fondamental. Si celles-ci ne sont pas étrangères aux positions occupées dans la structure sociale, question sur laquelle la sociologie politique doit être mobilisée, elles débouchent sur des contradictions qui provoquent une crise structurelle. Mais dans les systèmes démocratiques, le politique doit aussi être pensé comme espace autoréférentiel et réticulaire entre les fractions du bloc dominant. Cet espace est donc aussi le lieu du pouvoir d'influence des groupes économiques et des logiques spécifiques liées à la souveraineté, la légitimité, l'autorité et plus largement au régime de citoyenneté. À ce titre, les stratégies et les jeux d'alliances entre groupes politiques apparaissent centraux dans la cohérence d'un mode de régulation politique.
- 115 Ce travail fait apparaître la nécessité d'affiner l'intégration des différentes dimensions du politique à l'analyse régulationniste des crises et de la dynamique sociale. Dans le prolongement du programme de recherche régulationniste actuel, recentré sur le politique (Boyer, 2012), deux voies de recherche sont identifiées ici. La première montre que la théorie de la régulation ne peut faire l'impasse sur le rapport politique international qui est central dans la définition de la stratégie des groupes politiques et sociaux dominants qui opèrent dans un cadre économique et stratégique globalisé. La seconde voie concerne les mécanismes politiques proprement dits. Ébauchés, ici, ils doivent être prolongés, à la fois, pour mieux cerner les particularités de la régulation

politique dans ses multiples composantes et à ses différents échelons et pour être testés empiriquement sur d'autres objets d'études.

BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta M. (1982), *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy, 2^e éd.
- Aglietta M. (2008a), *La crise, Pourquoi en est-on arrivé ? Comment en sortir ?*, Paris, éditions Michalon.
- Aglietta M. (2008b), *Macroéconomie financière*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères Manuels », 5^e ed.
- Aglietta M., Orléan A. (1982), *La violence de la monnaie*, Paris, PUF.
- Aglietta M., Orléan A. (1998), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.
- Aglietta M., Orléan A. (2002), *La monnaie entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob.
- Aglietta M., Rebérioux A. (2004), *Dérives du capitalisme financier*, Paris, Albin Michel.
- Aglietta M., Landry Y. (2007a), *La Chine vers la superpuissance*, Paris, Economica.
- Aglietta M., Bérébi L. (2007b), *Désordres dans le capitalisme mondial*, Paris, Odile Jacob.
- Aglietta M., Rigot S. (2009), *Crise et rénovation de la finance*, Paris, Odile Jacob.
- Amable B., Palombarini S. (2003), « Une approche néo-réaliste de l'économie politique », communication au colloque « Institutions et Conventions », La Défense, décembre.
- Amable B., Palombarini S. (2005), *L'économie politique n'est pas une science morale*, Paris, Raisons d'agir.
- Amable B., Guillaud E., Palombarini S. (2012), *L'économie politique du néolibéralisme. Le cas de la France et de l'Italie*, ENS, éditions Rue d'Ulm, coll. « Cepremap ».
- Anderson M. (1987), *The power of ideas in the Making of Economic Policy*, Palo Alto, The Hoover Institution.
- Andreau J. (1998), « Cens, évaluation et monnaie dans l'Antiquité romaine », in *La monnaie souveraine*, Aglietta M. et Orléan A., Paris, Odile Jacob.
- Audier S. (2012), *Néo-libéralisme(s), une archéologie intellectuelle*, Paris, Grasset, coll. « Mondes vécus ».
- Billaudot B. (1996), *L'ordre économique de la société moderne*, Paris, L'Harmattan.
- Billaudot B. (2009a), « La crise de 2008 : l'emboîtement de trois crises », document de travail n° 5/2009, Grenoble, LEPII.
- Billaudot B. (2009b), « Les institutions dans la théorie de la régulation : une actualisation », *Revue de la régulation*, n° 6 / 2^e semestre.
- Bouveret A., Di Filippo G. (2009), « Les marchés financiers sont-ils efficients ? », *Revue de l'OFCE*, n° 110, juillet.
- Boyer R. (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Agalma, Paris, La Découverte.

- Boyer R. (1999), « Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : Le point sur quelques recherches régulationnistes », *L'Année de la régulation*, n° 3.
- Boyer R. (2004a), *Théorie de la Régulation. I. Les fondamentaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Boyer R. (2004b), *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Paris, Odile Jacob.
- Boyer R. (2009a), « Feu le régime d'accumulation tiré par la finance : La crise des subprimes en perspective historique », *Revue de la régulation*, n° 5, 1^{er} semestre.
- Boyer R. (2009b), « L'économie en crise : le prix de l'oubli de l'économie politique », communication au Forum de la Régulation, 1-2 décembre.
- Boyer R. (2011), *Les financiers détruiront-ils le capitalisme ?*, Paris, Economica.
- Boyer R. (2012), « Diversité et évolution des capitalismes en Amérique latine. De la régulation économique à la régulation politique », *Revue de la régulation*, n° 11, 1^{er} semestre.
- Boyer R., Saillard Y. (dir.) (2002), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Brender A., Pisani F. (2004), *La nouvelle économie américaine*, Paris, Economica.
- Bryan D., Rafferty M. (2007), "Financial derivatives and the theory of money", *Economy and society*, Vol. 36, n° 1, p. 133-157.
- Calomiris C. (2007), "The regulatory Record of the Greenspan Fed", communication au congrès de l'American Economic Association, « L'héritage d'A. Greenspan ».
- Calomiris C. (2009), "Financial Innovation, Regulation and Reform", *Cato Journal* 29, Winter.
- Capron (dir.) (2005), « Les normes comptables internationales, instrument du capitalisme financier », Paris, La Découverte.
- Chavagneux C. (2004), *L'économie politique internationale*, Paris, La Découverte.
- Chavance B. (2007), *L'économie institutionnelle*, Paris, La Découverte.
- Chesnaï F. (dir.) (2004), *La finance mondialisée : racines sociales et politiques, configurations, conséquences*, Paris, La Découverte.
- Chiapello E. (2005), « Les normes comptables comme institution du capitalisme. Une analyse du passage aux Normes IFRS en Europe à partir de 2005 », *Sociologie du travail*, n° 47-3.
- Commaille J., Jobert B. (dir.) (1998), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, coll. « Droit et Société », vol. 24.
- Cooley A. (2007), "Contracting as a form of global governance: Its effects on Inter-Organizational Relations, Strategy and Trust", Université d'Amiens, CRISEA Seminar Series October 2.
- David C.-P. (2004), « La politique étrangère de Bush : formulation et décision », *Politique étrangère*, n° 4.
- David C.-P., Vallet E. (2003), « Le Conseil de sécurité nationale et la politique étrangère américaine », *Diplomatie*, novembre-décembre, n° 6.
- De Boissieu C., Coville T. (2004), « La politique américaine en perspective », *Politique étrangère*, n° 3.
- Delorme R. (2002), « L'État relationnel inséré complexe », in *Théorie de la Régulation, l'état des savoirs*, Boyer R. et Saillard Y. (dir.), Paris, La Découverte.
- Delorme R., André C. (1983), *L'État et l'économie*, Paris, Seuil.

- Dodd R. (2007), « *Subprime : topographie d'une crise* », DC 20431, FMI, Washington, décembre.
- Farhi M., Macedo Cintra M.A. (2009), "The financial crisis and the Global Shadow Banking System", *Revue de la régulation*, n° 5.
- Fourquet F. (2005), « Le rapport international est toujours dominant », *L'Année de la régulation ; Économie, institutions, pouvoirs*, n° 8, Presses de Sciences po.
- Frachon A. et Vernet D. (2004), *L'Amérique messianique : les guerres des néo-conservateurs*, Paris, Seuil.
- Fukuyama F. (2006), *D'où viennent les néo-conservateurs ?*, Paris, Grasset.
- Gaffard J. L., Saraceno F. (2009), « Redistribution des revenus et instabilité. À la recherche des causes réelles de la crise financière », *Revue de l'OFCE*, n° 110, juillet.
- Galbraith J.K. (2006), *Unbearable Cost. Bush, Greenspan and the Economics of Empire*, Palgrave, Macmillan.
- Galbraith J.K. (2009), *L'État prédateur*, Paris, Seuil, coll. « Économie humaine ».
- Greenspan A. (2007), *Le temps des turbulences*, Paris, éditions J.-C. Lattès.
- Hébert J.-P. (2005), « La guerre en Irak bouleverse le tissu industriel américain de l'armement », *Le Débat stratégique*, Lettre du CIRPES, n° 81, septembre.
- Huffington A. (2011), *L'Amérique qui tombe*, Paris, Fayard.
- Joxe A. (2006), « La globalisation stratégique », *Cahier d'Études stratégiques*, n° 40-41.
- Jullien B. et Smith A. (2008a), « L'Union européenne et la régulation des industries : vers une sociologie politique de l'économie », *Revue politique européenne*, n° 2-25.
- Jullien B. et Smith A. (2008b), *Industries and Globalization. The political causality of difference*, Palgrave MacMillan.
- Jullien B. et Montalban M. (2009), « Crise économique et crises des industries : des relations médiatees », contribution au Forum de la Régulation.
- Krippner G.R. (2011), *Capitalizing on crisis. The political origins of the rise of finance*, Harvard University Press.
- Kristol I. (1973), "Capitalism, Socialism, Nihilism", *The Public Interest*, n° 31.
- Kristol I. (1986), « Le rationalisme en économie », in *Crise et renouveau de la théorie économique*, D. Bell et I. Kristol, Paris, Bonnel éditions.
- Kristol W. et Kagan R. (2000), *Present Dangers: Crisis and opportunity in American Foreign and Defense Policy*, San Fransisco, Encounter.
- Krugman P. (2004), *L'Amérique dérape*, Paris, Flammarion.
- Krugman P. (2009), *L'Amérique que nous voulons*, Paris, Flammarion.
- Lahille E. (2005), « Terrorisme et politiques économiques : les États-Unis après le 11-9 », *Revue politique étrangère*, n° 2.
- Lahille E. (2006), « 11 Septembre : où en est la théorie économique dominante ? », colloque du groupe d'économie mondiale de Sciences Po Paris, « 11 septembre : quelles leçons cinq ans après ? » Paris, septembre.
- Lahille E. (2008), "Russia's Comeback to the Arms Market: a strategic choice", *Atoms for Peace*, n° 2, vol. 2, *International Journal*, Inderscience Publishers, p. 188-202, September.

- Lahille E. (2009a), « De la crise financière à la crise de leadership ? » *La revue géopolitique*, septembre, <http://diploweb.com>
- Lahille E. (2009b), « Économie politique internationale de la crise et crise de l'économie politique internationale : la faillite d'un système de puissance », communication au Forum de la Régulation, 1-2 déc., Paris, <http://webu2.upmf-grenoble.fr/regulation/>
- Lahille E. (2010), « La crise économique de l'ordre politique états-unien », document de travail, CEMI/EHESS.
- Lahille E. (2012), « La crise financière, l'économie et le politique dans la Théorie de la régulation. Actualisation et mise en perspective théorique et empirique », document de travail CEMI/EHESS présenté le 10/5.
- Lahille E. (2013), « Politique économique : un essai d'interprétation centré sur la régulation et les médiations politiques », colloque de l'AFEP, Bordeaux, 3-5 juillet.
- Lahille E. (2014), « Les politiques économiques contre la démocratie ? », colloque de l'AFEP, ENS Cachan 2-4 juillet.
- Lepage H. (2009), « Crise financière : l'autre histoire », *Politique internationale*, n°122, hiver.
- Lordon F. (1999), « Vers une théorie régulationniste de la politique. Croyances économiques et pouvoir symbolique », *L'Année de la régulation*, n° 3.
- Lordon F. (2000), « La création de valeur comme rhétorique et comme pratique. Généalogie et sociologie de la valeur actionnariale », *L'Année de la régulation*, n° 4.
- Lordon F. (2002), *La politique du capital*, Paris, Odile Jacob.
- Lordon F. (2002), « Formaliser la dynamique et les crises régulationnistes » in *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, R. Boyer, Y. Saillard (dir.), Paris, La Découverte [2^e édition].
- Lordon F. et Orléan A. (2007), « Genèse de l'État et genèse de la monnaie : le modèle de la potentialité multitudinis », *Revue du MAUSS permanente*, 29 avril, <http://www.journaldumauss.net/./?Genese-de-l-Etat-et-genese-de-la>
- Lordon F. (dir.) (2008a), *Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme*, Paris, Presse de Sciences Po.
- Lordon F. (2008b), *Jusqu'à quand ? Pour en finir avec les crises financières*, Paris, éditions Raisons d'agir.
- Lordon F. (2009), *La crise de trop. Reconstruction d'un monde failli*, Paris, Fayard.
- Makki S. (2004), « Militarisation de l'humanitaire Privatisation du militaire », *Cahiers d'études stratégiques*, n° 36-37, Paris, EHESS.
- Mampaey L. et Serfati C. (2004), « Les groupes d'armement et les marchés financiers : vers une convention "guerre sans limites" ? » in *La finance mondialisée. Racines sociales et politiques, configuration, conséquences*, F. Chesnay (dir.), Paris, La Découverte.
- Mann J. (2004), *Rise of the Vulcans; The History of Bush's War Cabinet*, New York, Viking.
- Mauss M. (2004), *Essai sur le don, Anthropologie et Sociologie*, Paris, PUF, 11^e édition.
- Mead W.R. (2004), *Power, Terror, Peace and War*, New York, Alfred Knopf.
- Orléan A. (1999), *Le pouvoir de la finance*, Paris, Odile Jacob.
- Orléan A. (2008), « Quel cadre théorique pour comprendre la crise financière : efficacité, finance comportementale ou finance autoréférentielle ? », séminaire ARCII, Paris, 15 décembre.

- Orléan A. (2009), *De l'euphorie à la panique : penser la crise financière*, Paris, ENS, éditions Rue d'Ulm.
- Orléan A. (2011), *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées ».
- Palombarini S. (2001), *La rupture du compromis social italien*, Paris, éditions du CNRS.
- Pollin J.-P. (2009), « Pour une révision du procès fait à A. Greenspan », *revue de l'OFCE*, n° 110, juillet.
- Randall S., Krosner R. (2000), "The Economics and Politics of Financial Modernization", *Economic Policy Review*, vol. 6, n° 4, October.
- Rhoads S.E. (1985) *The Economist's View of the World: Government, Markets and Public Policy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Salin P. (2010), *Revenir au capitalisme. Pour éviter les crises*, Paris, Odile Jacob.
- Sapir J. (2002), *Les économistes contre la démocratie*, Paris, Albin Michel.
- Sapir J. (2005), *Quelle économie pour le XXI^e siècle ?*, Paris, Odile Jacob.
- Sapir J. (2008a), *Le nouveau XXI^e siècle. Du siècle américain au retour des nations*, Paris, Seuil.
- Sapir J. (2008b), « Une décade prodigieuse. Entre temps court et temps long », *Revue de la régulation*, n° 3/4, 2^e semestre, Varia.
- Sapir J. (2009), « L'économie politique internationale de la crise et la question du "nouveau Bretton Woods" : leçons pour des temps de crise », document de travail, CEMI-EHESS présenté le 22/1.
- Schméder G. (2006), "From the Cold War to the new international disorder", in *The Hardship of Nations*, Coriat B., Petit P. et Schméder G. (dir.), MPG Books Ltd, Bodmin, Cornwall.
- Sinclair T. (2003), "Global Monitor. Bond Rating Agencies", *New Political Economy*, n° 8 (1).
- Sinclair T. (2005), *The New Masters of Capital. American rating Agencies and the Politics of creditworthiness*, Cornell University Press.
- Stiglitz J.F. (2002), *La grande désillusion*, Paris, Fayard.
- Stiglitz J.F. (2003), *Quand le capitalisme perd la tête*, Paris, Fayard.
- Stiglitz J.F. et Bilmes L. (2008), *The Three Trillion Dollar War*, New York and London, W.W. Norton & Company.
- Strange S. (1986), *Casino Capitalism*, Oxford, Basil Blackwell.
- Strange S. (1996), *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Théret B. (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique, Économie en liberté*, Paris, PUF.
- Théret B. (1998), « La régulation politique : le point de vue d'un économiste », in *Les métamorphoses de la régulation politique*, Commaille J., Jobert B. (dir.), Paris, LGDJ, coll. « Droit et Société », vol. 24.
- Théret B. (1999), « L'effectivité de la politique économique : de l'autopoïèse des systèmes sociaux à la topologie du social », *L'Année de la régulation*, n° 3.
- Théret B. (2002), « État, finances publiques et régulation », in *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Boyer R. et Saillard Y. (dir.), Paris, La Découverte.

Théret B. (2009), « La crise actuelle comme crise des fondements monétaires du capitalisme et crise éthique de la mondialisation », Forum de la Régulation, Paris, 1-2 décembre, <http://webu2.upmf-grenoble.fr/regulation/>

Théret B. (2011), « Du keynésianisme au libertarianisme. La place de la monnaie dans les transformations du savoir économique autorisé », *Revue de la régulation*, n° 10, 2^e semestre.

Vanel G. (2008a), « L'étalon-dollar rattrapé par la crise ? » *Recherches internationales*, n° 83, juillet-septembre.

Vanel G. (2008b), « La normalisation financière internationale face à l'émergence de nouvelles autorités épistémiques américaines. Le cas de la filière des chiffres », *Revue de la régulation*, n° 3/4, 2^e semestre.

Vidal, J.F (2003), « Régimes d'accumulation et formes de régulations postfordistes : comparaison des États-Unis, du Japon et de la France », Forum de la Régulation, 9-10 octobre.

ANNEXES

La nature de la crise dans la théorie de la régulation

On en propose une synthèse à partir de ses 3 espaces d'analyse recensés par Billaudot, (2009b, p. 9) : « L'espace phénoménologique des faits [...] ; l'espace des représentations théoriques [...] ; l'espace symbolique (ou encore ontologique) des formes structurelles... » . Ce qui permet d'en souligner les points communs mais aussi d'en marquer les différences à partir des trois options méthodologiques retenues en amont par les principaux auteurs.

1. L'espace phénoménologique : la crise fonctionnelle de la finance

La phénoménologie de la crise des *subprimes* est révélatrice des limites opérationnelles des dispositifs créés. L'industrie financière ne résiste pas à une crise immobilière classique et plonge la planète dans la plus grave récession depuis 1929. Ainsi, la théorie de la régulation a mis en exergue les principaux instruments à l'origine de la crise à travers l'étude des faits stylisés portant sur les transformations de l'industrie financière tout au long de la période post-fordienne. Bien que ces réformes s'étagent en vagues successives, elles procèdent d'une logique univoque visant à repousser les limites du système de financement et les contraintes de liquidités.

La « révolution financière » consiste donc dans le démantèlement du dispositif issu du New Deal²⁶, de la déréglementation, de l'introduction de la concurrence bancaire, des innovations comptables et financières et du transfert de la responsabilité du fonctionnement du système financier aux acteurs privés. Les années 2000 se caractérisent par une nouvelle vague d'innovations ayant pour objectif de repousser les limites du système de crédit (notamment hypothécaire) et d'augmenter le niveau des rendements sur les actifs. C'est donc cette nouvelle architecture financière qui entre en crise.

Sont en cause la titrisation généralisée (Orléan, 2009), la « leviérisation » sans limite (Lordon, 2008b, 2009), la création de produits financiers structurés et dérivés de plus en plus ésotériques (Aglietta, 2008 ; Aglietta et Rigot, 2009 ; Lordon, 2008b ; Orléan, 2008, 2009 ; Sapir, 2008), les agences de notation chargées d'évaluer leurs clients, l'évolution des règles et normes comptables (Boyer, 2009 ; Lordon 2008b, 2009) ainsi que le retrait des autorités de supervision et de contrôle au profit des institutions financières privées. Le

développement des transactions « *over the counter* » et des marchés de gré à gré, le glissement des activités bancaires classiques vers les domaines spéculatifs, le rôle croissant d'acteurs hors règles établis dans des paradis fiscaux ont créé un « *global shadow banking system* » (Fahri et Maceido Cintra, 2009). En cherchant à limiter les risques, en les externalisant, tout en garantissant la liquidité, ce qui renforce le caractère pro-cyclique des activités financières, on aboutit au chaos de septembre 2008. Comme l'a montré Boyer (2009), une telle organisation financière repose sur une véritable anti-division du travail en son sein. Dans ces conditions, elle apparaît fonctionnellement instable. La crise révèle alors l'incohérence de l'organisation financière et de crédit déployée aux États-Unis (Aglietta et Rigot, 2009).

2. La crise du cadre conceptuel dominant

Selon la théorie de la régulation, la mise en place d'un tel système financier ne peut être pensée indépendamment du cadre conceptuel dominant dans lequel il a été institué. C'est donc la théorie de l'efficacité des marchés qui a aveuglé les acteurs privés et les concepteurs de politiques publiques qui est en cause. Dans ce registre, les écrits régulationnistes soulignent combien les phénomènes de croyance ont joué un rôle central dans l'origine et le déroulement de la crise (Lordon, 2008a ; Orléan, 2008, 2009, 2011). Cette croyance dans la supériorité de l'autorégulation des marchés financiers concurrentiels sur tout autre mode d'organisation a créé une illusion sur les possibilités de développement du système et sur ses capacités de résistance à un choc économique initial pourtant banal. Comme les pratiques financières sont de nature mimétique et autoréférentielle (Orléan, 1999, 2008, 2009 et 2011), la dynamique de croissance s'est auto-renforcée dans la période ascendante et a conduit à la panique lors du retournement.

L'hypothèse d'efficacité des marchés avancée par Fama et développée notamment par Black, Merton et Scholes (Théret, 2009, 2011) a servi de substrat à partir duquel s'est déployée la théorie financière moderne, dont le MEDAF²⁷ est l'expression la plus symbolique, et qui a joué le rôle de grammaire de justification et de légitimation des innovations financières. La théorie financière a formalisé l'emblématique doctrine de la souveraineté actionnariale et l'« *Economic Value Added* », (Aglietta et Rebérioux, 2004 ; Lordon, 2000), qui sont devenus les symboles de sa domination.

Mais la théorie de l'efficacité des marchés a inspiré aussi la théorie financière appliquée aux produits dérivés (Aglietta, 2008b). Dans cette approche les marchés sont efficaces en raison du rôle joué par les acteurs rationnels sur les marchés des produits dérivés secondaires qui corrigent les écarts, toujours possibles, avec les marchés primaires (Théret, 2009, p. 5)

Cette analyse du rôle des innovations financières concerne aussi directement la sphère monétaire (Orléan, 1999, p. 244-257). Ainsi, Théret (2009) s'appuyant sur le travail de Bryan et Rafferty (2007, p. 134-158), montre que la théorie financière est étroitement liée à l'analyse hayekienne de la Nouvelle Économie Monétaire, qui conçoit une économie sans monnaie ou, tout au moins, une monnaie purement instrumentale, privée de ses attributs symboliques, politiques et sociaux. Dans cette optique, il s'agit de placer, au cœur du nouveau régime monétaire imaginé, les produits dérivés qui jouent le rôle d'une quasi-monnaie. Les produits dérivés sont non seulement un instrument financier idéal favorisant l'autorégulation des marchés, mais, de surcroît, ils font office de véritable système monétaire de l'ombre (Théret, 2009, p. 10-11). La valeur de cette monnaie serait ainsi fixée par les anticipations rationnelles des marchés en fonction de leurs arbitrages

sur les produits dérivés. Les innovations dépassent donc la logique financière et, à ce titre, la crise manifeste les limites de ce référentiel dans les domaines financier, monétaire et en tant que théorie générale. Le projet libéral concernant les normes financières et monétaires et la performativité de la doctrine dominante expliquent donc les manifestations concrètes de la crise de 2007-2008. Le « marché financier total », débarrassé du contrôle public et de la réglementation, conduit à une crise globale dans laquelle le désarroi des autorités de contrôle est proportionnel à la croyance générale dans les vertus de l'efficacité des marchés. En l'espèce, cette crise traduit donc une radicalisation du référentiel libéral dans une optique libertarienne (Théret, 2011), qui n'est évidemment pas indépendante de la revendication d'acteurs financiers de plus en plus puissants, et cherchant à faire prévaloir de manière pragmatique leurs intérêts.

3. La crise des structures économiques et sociales du capitalisme financiarisé

La convergence de vue sur la nature structurelle de la crise des *subprimes* ne saurait masquer des différences notables concernant la définition, l'articulation et l'intégration des structures fondamentales du capitalisme dans la totalité sociale qui les englobe. Cette hétérogénéité, au plan des interactions et de la hiérarchisation entre les formes structurelles se double, de surcroît, de différences quant aux niveaux d'abstraction théorique et aux méthodologies retenus. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut retenir trois modèles explicatifs centrés plutôt sur 1/ les formes économiques, 2/ la totalité sociale, et 3/ les formes politiques de la domination sociale.

1. La crise exprime les contradictions entre les formes institutionnelles et l'évolution des rapports sociaux

R. Boyer (2009a) souligne les problèmes structurels du régime d'accumulation financiarisé et les limites de la cohérence d'ensemble du mode de régulation états-unien. La crise est un marqueur du blocage des anciennes complémentarités institutionnelles qui avaient fonctionné jusque-là (Vidal, 2003). Elle apparaît ainsi doublement structurelle puisque le mode de régulation, dominé par la finance, ne parvient plus à soutenir le régime d'accumulation et finit même par provoquer l'instabilité du mode de croissance. Seuls de profonds changements dans les formes institutionnelles sont susceptibles d'assurer une sortie de crise. Mais ceux-ci relèvent de l'ordre juridico-politique. Ce sont alors les rapports de force entre les acteurs de la structure sociale qui sont à même d'instaurer de nouveaux compromis institutionnalisés et de nouvelles structures économiques et sociales.

Bien qu'elle intègre de plein droit le champ politique et le champ social à son analyse, cette conceptualisation privilégie l'étude des formes économiques de la crise²⁸, même si, après avoir rendu compte du processus endogène de déstabilisation du système économique²⁹, elle cherche, depuis peu, à en établir l'articulation avec les formes politiques (Boyer, 2011).

Le politique jouant un rôle fondamental dans le processus de recréation des formes institutionnelles délitées par la crise, le blocage des structures institutionnelles ne peut donc être surmonté que par des mutations dont la nature est essentiellement politique (Boyer, 2011). Le politique intervient donc à deux stades charnières de la dynamique du changement social. Premièrement au stade de la genèse des formes institutionnelles et deuxièmement dans celui de la sortie de crise. C'est donc depuis cette instance que peuvent émerger, à travers le jeu contradictoire des intérêts et des forces en présence

une nouvelle cohérence institutionnelle. La sortie de crise dépend donc, *in fine*, de l'évolution des rapports sociaux et de sa traduction sur le plan politique.

Dans une seconde variante³⁰ la totalité sociale constitue le prisme par lequel la crise est étudiée. Ainsi, elle dévoile la nature de l'organisation sociale fondée sur et par le pouvoir financier. Dans ce cadre, deux options se dégagent ; la première est centrée sur les dimensions symboliques et le système des valeurs sociales qui englobent l'économie tandis que la seconde se focalise sur les luttes entre les groupes sociaux qui structurent la société et l'économie.

2. La crise du projet social porté par le pouvoir financier

Aglietta et Orléan proposent, de longue date, une analyse des rapports sociaux centrée sur les questions relatives au lien social et au système de valeurs qui structure l'économie et la société (Aglietta, Orléan, 1982, 1998 ; Orléan, 1999). Orléan a montré que la financiarisation de la société s'opérait par l'intermédiaire de la propagation d'une nouvelle forme « d'individualisme patrimonial », bâtie sur une représentation contractualiste de relations économiques fondées sur les droits de propriétés des actifs, à l'origine d'une mutation radicale de l'identité et de l'organisation sociales (Orléan, 1999, chapitre IV). Ces transformations changent le rapport du citoyen et de l'État à la collectivité et déstabilisent les formes politiques de la souveraineté (Orléan, 1999, p. 244). L'État fédéral, ayant cédé ses prérogatives de supervision et de contrôle du système bancaire et financier aux opérateurs de marché, ne peut prendre la mesure des problèmes fabriqués par un système autonome dominé par les logiques de la liquidité. La crise prend alors une forme hybride entre crise de la finance souveraine dérégulée et défaillance de la souveraineté étatique.

Dans sa quête d'expansion de la liquidité, la convention financière, qui fait fonction de croyance dominante partagée, conduit à une extension de ses domaines d'influence à de nouveaux espaces. La titrisation et la structuration de tous les types de crédits, et notamment des crédits hypothécaires, jusque-là hors de son champ d'action, illustrent sa capacité à faire valoir ses intérêts et à imposer ses logiques à la société (Aglietta et Rigot, 2009), en remodelant l'espace symbolique et les rapports sociaux. La croissance des produits dérivés qui accompagne le boom de la titrisation témoigne ainsi du succès d'une vision du monde conçue à l'aune de la seule finance de marché (Orléan, 2009). La période récente est donc caractérisée par la financiarisation de la société et sa crise dévoile les contradictions de son projet social.

L'instauration d'un nouveau rapport d'ordre individuel et marchand à la monnaie, au crédit et à la dette (Aglietta et Orléan, 1998) s'accompagne d'un changement du rôle des banques dans le financement des crédits aux particuliers et du dépérissement de la relation salaire/consommation et sa substitution par une relation nouvelle assise sur la richesse patrimoniale. Dans leur choix de consommation et de logement, les ménages sont alors directement exposés aux logiques purement financières. Ainsi, derrière les modifications du système de crédit, se cache une nouvelle dynamique dans le mode de répartition des revenus (Sapir, 2008). La croissance économique ne dépend plus des hausses de salaire mais de la hausse de la valeur des biens immobiliers fixée par le marché.

Cette financiarisation conduit à la panique en raison du renforcement de l'autoréférentialité du système de valeur concomitant au retrait des autorités publiques (Orléan, 2009).

3. La crise politico-structurale du pouvoir actionnarial

Pour Lordon, l'ascension de la finance s'accompagne d'une prise de pouvoir, au sens politique du terme, d'une fraction des couches sociales dominantes aux dépens des autres acteurs économiques et sociaux (Lordon, 2008b, 2009). Ce pouvoir procède de logiques qui s'entrecroisent depuis des champs différents. Ainsi, le pouvoir symbolique que la communauté financière exerce détermine un référentiel idéologique qui légitime le projet revendiqué de mutations des structures économiques. Mais, si les effets de domination symboliques sont essentiels dans l'émergence d'une nouvelle convention (Lordon, 1999), ce processus n'est séparable ni du registre politique ni de celui des intérêts économiques. Ainsi, la financiarisation de l'économie et de la société a à voir directement avec la capacité des puissances et groupes sociaux à faire prévaloir leurs intérêts dans les différents champs. La libéralisation et la déréglementation financières ne sauraient donc être dissociées du processus politique de domination à partir duquel s'initialise la transformation du capitalisme (Lordon, 2009, p. 188).

Le bloc hégémonique, en imposant « un capitalisme déréglementé à dominante financière » (Lordon, 2008b) change les structures économiques et sociales en détruisant les forces publiques de rappel. Mais, la décomposition institutionnelle entraîne un retour de la violence fondamentale (Lordon, 2009, p. 49). En effet, en tant que produits de compromis entre groupes sociaux concurrents, les institutions ont pour rôle d'intermédiaire les tendances agonistiques qui sont l'essence des rapports économiques et sociaux et de canaliser la violence en créant des cadres propices à l'exercice non chaotique des diverses expressions de la puissance.

Schéma n° 2 : Régulation politique et rapport international

>> consulter le schéma

NOTES

1. Cf. Forum de la Régulation (2009), « Crise économique. Crise de la pensée économique ? », 1^{er} et 2 décembre, <http://webu2.upmf-grenoble.fr/regulation/>.
2. C'est-à-dire, ni strictement économique, ni strictement nationale (Billaudot, 2009a).
3. Pour des précisions et développements, cf. annexe.
4. Il s'agit de : « l'approche phénoménologique » développée notamment par Boyer, qui cherche « à prendre en compte le phénomène et le fait politique et ses effets sur les institutions du mode de régulation économique », « l'approche topologique » proposée par Théret qui cherche à : « ...interroger la co-évolution plus ou moins cohérente des ordres économique et politique ». Enfin l'approche ontologique de Lordon (2008a, p. 26-33).
5. Cf. l'approche qualifiée par Billaudot de « TR1 » centrée sur les formes économiques telle qu'elle est développée par Boyer (1986) et Boyer et Saillard (2002). Cette approche constitue le socle de l'approche générale de la « régulation économique » qu'il distingue de l'approche régulationniste élargie à l'ensemble des formes sociales qu'il qualifie de « TR2 » (Billaudot, 1996, p. 11-22 ; Billaudot, 2009b, p. 2-3).

6. Pour des précisions cf. 3. 2. de l'annexe.
7. On se contente, ici, de les signaler sommairement, car dans le cadre limité de cet article, on ne peut les expliciter.
8. Cf. schéma 2, en annexe.
9. Cf. dossier « Économie politique internationale », *L'Année de la régulation*, Presses de Sciences Po., n° 2, Paris 1998.
10. Ce surnom est donné au petit groupe de conseillers qui entourent le candidat G.W. Bush lors de la campagne électorale de 2000. Il est composé de : R. Armitage, R. Blackwill, S. Hadley, R. Pearle, C. Rice, P. Wolfowitz, D. Zakheim et R. Zoellick.
11. Cf. l'adoption du *Patriot Act* et la création du *Homeland Security Department*.
12. Pour des précisions et des développements impossibles à détailler dans cet article, cf. Audier (2012).
13. Cette conception s'affirme dans le programme pour la sécurité nationale de la Maison Blanche publié le 17 septembre 2002 où l'économie de marché et le libre-échange sont définis comme : « ... principe moral avant de devenir un pilier de la science économique » (Mampaey et Serfati, 2004, p. 247).
14. Elle entraîne une redéfinition de la politique étrangère et de sécurité de nombreux États qui constituent un front de pays « non alignés » se matérialisant par le retour de la Russie comme leader du marché mondial des armes (Lahille, 2008).
15. Cf. *Revue de l'OFCE*, n°83/2002 à 87/2004.
16. Greenspan explique que Bush père lui a reproché sa défaite électorale de 1992 en ne baissant pas assez les taux directeurs de la Fed (Greenspan, 2007).
17. R. Cheney et H. Paulson sont emblématiques de la place qu'occupent les industries financière et de défense dans la politique du gouvernement Bush.
18. Les crédits *subprimes* représenteront plus du tiers des nouveaux contrats à partir de 2005.
19. Cf. annexe.
20. Les dépenses militaires sont passées d'un peu moins de 3 % du PIB en 2001 à 4,2 % en 2008 (sources SIPRI).
21. Cf. la nomination de T. White, ancien secrétaire de l'Armée de terre de l'administration Bush, à la vice-présidence d'Enron.
22. Sur la question des « RI » formant une dynamique méso-économique, cf. Jullien et Smith (2008), Jullien et Montalban (2009).
23. Le coût salarial privé est trois fois supérieur au public, auquel s'ajoute, dans le contexte de pénurie de main d'œuvre militaire, la pression concurrentielle pour attirer des volontaires publics (Stiglitz et Bilmes, 2008).
24. Les contractants privés en Irak étaient 180 000 en septembre 2007 pour 169 000 soldats (Agence Reuters, 20 septembre 2007).
25. La hausse des commandes du Dod à la société Halliburton, connue pour sa proximité avec le pouvoir, est de 100 % en 2004, après avoir engrangé en 2003 des contrats équivalents à ceux des dix années passées (Hébert, 2005).
26. La suppression, en 1999, du *Glass Steagall Act* de 1933, cloisonnant les métiers bancaires, afin d'éviter les risques de contagion, est l'une des mesures emblématiques (Randall et Krosner, 2000).
27. Il s'agit du modèle d'évaluation des actifs financiers développé par Sharpe et Lintner.
28. Sur la distinction entre TR1 et TR2, cf. note 5.
29. Pour un questionnement critique concernant la prise en compte du politique dans la TR1 (Lahille, 2010, 2012).

30. Correspondant à ce que Billaudot (1996) appelle la TR2.

RÉSUMÉS

À partir d'une appropriation critique des travaux régulationnistes sur les rôles et places du politique dans la dynamique sociale, l'article tente de montrer que la crise des *subprimes* est une crise dont la nature est aussi politique. Pour ce faire, il propose une interprétation théorique recentrée sur les logiques de la régulation politique et la dynamique de l'ordre mondial. Confrontée aux faits stylisés observés, cette approche met en évidence la centralité des déterminants géopolitiques dans la transformation des structures du mode de régulation politique états-unien post-11 Septembre. La « convention néoconservatrice », caractérisée par une forme singulière de néolibéralisme adossée à la quête d'hégémonie impériale, modifie alors les arrangements institutionnels et la stratégie socioéconomique. La transformation du régime des politiques publiques et l'autonomisation de la sphère économique, conformes aux nouvelles alliances politiques entre groupes sociaux, conduisent, cependant, à une « grande crise », qui exprime les contradictions internes à la régulation politique et le hiatus avec la régulation économique.

This article, based on a critical “regulationnist” viewpoint on the role and place of politics in social dynamics, shows that the subprime crisis is also political in nature. It puts forward a theoretical interpretation focused on the logic of political “regulation” and the dynamics of the world order. Based on factual observation this approach shows the centrality of geopolitical factors in the transformation of the regulation modes of post 9/11 American policy. The “neo-conservative approach”, characterized by a particular form of neoliberalism coupled with the quest for imperial hegemony, has thus changed institutional arrangements and socio-economic strategy. This transformation in the nature of public policy and the “autonomization” of the economic sphere is in line with new political alliances between social groups which have, thus, led to a “major crisis” illustrating the inherent internal contradictions in American political regulation.

A partir de una apropiación crítica de los trabajos regulacionistas sobre los roles y el lugar de la política en la dinámica social, el artículo trata de mostrar que la crisis de los subprimes es una crisis donde su naturaleza es también política. Para hacerlo, se propone una interpretación teórica centrada sobre las lógicas de la regulación política y la dinámica del orden mundial. Confrontado a los hechos estilizados observados, este enfoque pone en evidencia la centralidad de los determinantes geopolíticos en la transformación de las estructuras del modo de regulación política norteamericana post 11 de septiembre. La « convención neoconservadora », caracterizada por una forma singular de neoliberalismo adherida a la búsqueda de una hegemonía imperial, modifica entonces los arreglos institucionales y la estrategia socioeconómica. La transformación del régimen de las políticas públicas y la autonomización de la esfera económica, en conformidad con las nuevas alianzas políticas entre grupos sociales, conducen sin embargo a una « gran crisis », que expresa las contradicciones internas de la regulación política y el *hiatus* con la regulación económica.

INDEX

Mots-clés : régulation politique, crise économique, ordre mondial, État, politiques publiques et économiques, théorie de la régulation

Palabras claves : regulación política, crisis económica, orden mundial, Estado, políticas públicas y económicas, teoría de la regulación

Keywords : political regulation, global crisis, international order, State, public and economic policies, Regulation theory

Code JEL A12 - Relation of Economists to Other Disciplines, A13 - Relation of Economics to Social Values, B52 - Institutional; Evolutionary, E00 - General, G0 - General, H00 - General

AUTEUR

ERIC LAHILLE

Professeur associé à ESIEE PARIS (université Paris-Est) et chercheur au CEMI-EHESS,
eric.lahille@esiee.fr